

Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



■ Volume 31, numéro 1 (81), printemps 2005

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Georges Massé (président et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), Jacques Rouillard (secrétaire-trésorier et professeur à l'Université de Montréal), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin, archiviste et chercheur associé à la Chaire Hector-Fabre à l'UQAM), Éric Leroux (Responsable de la vitrine du livre et professeur à l'Université de Montréal).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 15.00

Institution : \$ 20.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$7.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ , Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128,succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse (de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier).

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

La reproduction de la photo de la couverture est autorisée par Fernand Foisy. Sur la photo, Michel Chartrand intervient au Congrès du Conseil central de Montréal tenu en mai 1969. Chartrand est entouré à sa droite du président de la CSN Marcel Pepin et à sa gauche de Gérard Picard, qui présida la CSN de 1946 à 1958 et la Fédération de la Métallurgie en 1959.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

ARTICLE

- 4 Solidarité et lutte de classes : du Deuxième front au socialisme au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), 1968-1980
Stéphanie Poirier
- 17 La formation professionnelle des ouvriers des métiers du livre au Québec au XX^e siècle
Éric Leroux

DOCUMENT

- 23 *Hommage à Lech Walesa*
Ghislain Bourque
- 27 Syndicalisme et archives : la politique des archives de la CSN
- 30 Le mouvement syndical à Montréal à la fin du XX^e siècle
Le mouvement ouvrier à Montréal (*La Presse*, 24 juin 1893; 2 septembre 1893)
La Fête du travail (*Le Monde*, 1^e septembre 1894)
- 43 Souvenirs de trois imprimeurs du début du siècle (2^e partie)

LA VITRINE DU LIVRE

- 46 Michel Chartrand : la colère du juste, Montréal, Lanctôt éditeur, 2003.
Fernand Foisy
- 48 Quartiers ouvriers d'autrefois, 1850-1950, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 2004.
Anne-Marie Sicotte
- 50 Les demoiselles aux allumettes, Montréal, VLB éditeur, 2005.
Marie-Paule Villeneuve
- 57 Le Quatuor d'Asbestos. Autour de la grève de l'amiante, Montréal, Les Éditions Varia, 2004, 573p. Esther Deliste et Pierre K. Malouf / *Les Dessous d'Asbestos*. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 566p. Suzanne Clavette.

Solidarité et luttes de classes : du Deuxième front au socialisme au Conseil centrales syndicats nationaux de Montréal (CSN), 1968-1980

Stéphanie Poirier
Agente de recherche
INRS-Urbanisation, culture et société

Depuis longtemps déjà, les travailleurs se regroupent collectivement dans le but de mieux faire valoir leurs droits et combattre les inégalités sociales engendrées par le système capitaliste. Dans le contexte québécois, les syndicats sont présents depuis le milieu du XIX^e siècle et ce mouvement connaît une évolution dynamique jusqu'à nos jours. L'importance que le mouvement syndical connaît aujourd'hui est le fruit d'une évolution qui s'échelonne sur une longue période, mais qui franchit une étape décisive dans les années 1960 et 1970 alors qu'il voit ses effectifs augmenter considérablement et qu'il radicalise son discours et son action.

Au cours de la Révolution tranquille, la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) est bouleversée par de multiples transformations, encore plus que les autres centrales du Québec. Elle est spécialement touchée par la refonte du Code du travail en 1964 qui lui permet d'organiser une bonne partie des travailleurs de la fonction publique et parapublique. Cet apport a pour effet d'augmenter ses effectifs et de modifier la composition générale de son membership. Ces nouveaux venus influencent l'idéologie prévalant au sein de la centrale.

Précisons que les structures de la CSN sont constituées de deux niveaux différents d'autorité : les régions représentées par les conseils centraux et les professions représentées par les fédérations. À cette époque, la CSN est formée de 10 fédérations professionnelles composées des syndicats oeuvrant dans les mêmes secteurs d'activités et qui s'occupent principalement de garantir à leurs syndicats les services de négociation, de mises en oeuvre des conventions collectives et d'éducation syndicale¹.

D'autre part, la centrale est constituée de 22 conseils centraux régionaux qui prennent de plus en plus d'importance vers la fin de la décennie 1960, suite aux réformes entreprises à la CSN. D'abord, les conseils centraux ne sont pas des unités marginales au sein de la centrale. Ils sont responsables de la vie syndicale en région. Ils soutiennent et organisent les travailleurs dans leurs luttes, contribuent à la solidarité et à leur information en intervenant au niveau régional et dans les campagnes nationales de la CSN sur des sujets tels que le logement, la santé et l'éducation. Les conseils centraux sont aussi responsables de la représentation politique au niveau régional.

Conséquemment, on y retrouve souvent la frange la plus politisée de la centrale. Ce rôle leur permet une prise de position et des actions indépendantes dictées par le contexte sociopolitique québécois.

Le Conseil central de Montréal (CCSNM) constitue le plus important des conseils centraux en terme numérique, en représentant près de 60 000 membres à cette époque. Le CCSNM connaît une effervescence incroyable au cours des années 1970 due à son importance, à la composition de son exécutif et aux débats qui ponctuent le Conseil au rythme des dossiers chauds de l'actualité. Centre névralgique du Québec, Montréal vibre d'activités sous l'administration Drapeau, avec par exemple, des manifestations tellement nombreuses que le maire en vint à les interdire en 1969 (règlement anti-manifestation 3926). Le Conseil central n'échappe pas à ce climat contestataire, encore moins après l'arrivée de Michel Chartrand à la présidence en 1968. Ce dernier est déjà reconnu pour ses prises de positions radicales. En devenant le principal porte-parole du Conseil central, il contribue grandement au développement des idées socialistes et nationalistes. Au congrès du Conseil de 1969, il prononce une phrase désormais célèbre : « On va se battre avec tous les contestataires, tous les protestataires et tous les révolutionnaires »². Cette citation en dit long sur la volonté de Michel Chartrand de rechercher l'appui des groupes plus radicaux et à partir de ce moment, le CCSNM accélère son action et opère un important virage à gauche.

Notre propos dans cet article ne vise pas à dresser un portrait global de la radicalisation syndicale, mais plutôt à cibler un des épicycles de ce phénomène. À ce titre, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCSNM) est souvent considéré dans l'historiographie comme un des hauts lieux de la radicalisation syndicale des années 1960 et 1970. Ainsi, le discours contestataire du CCSNM rejoint des dimensions sociales et éco-

nomiques. En visant l'élaboration d'un projet de société tendant vers le socialisme, le Conseil récusé du même coup le système capitaliste qui est considéré comme la principale source des problèmes affectant les travailleurs. L'importance du projet socialiste nous amène à nous intéresser au cheminement de cette idée au cours de la période 1968-1980. Nous verrons comment le projet de société progresse au Conseil central depuis la vague socialisme du Deuxième front⁴ à un socialisme mieux défini.

Le Deuxième front

Le projet de société du Conseil central est influencé par l'idéologie de la CSN ainsi que par le discours tenu par certains intellectuels québécois. Il conserve néanmoins des caractéristiques propres et possède une dynamique spécifique. Bien que le Conseil accueille favorablement les rapports moraux de la CSN, il va au-delà de ceux-ci dans sa contestation du système capitaliste.

En 1966 et en 1968, le président de la CSN, Marcel Pepin, rédige deux rapports moraux qui influencent l'évolution idéologique de la centrale : Une société bâtie pour l'homme (1966) et Le Deuxième Front (1968). Manifestes conçus pendant une période marquante dans l'histoire de la CSN, ils expriment la désillusion face aux réalisations inachevées de la Révolution tranquille. Dans Une société bâtie pour l'homme, Pepin conseille aux militants d'accentuer leur critique de la société. Le pouvoir important du capital entraînerait un développement chaotique de la société, où l'État est à la solde du capital : « La vérité, c'est que le capital a les moyens qu'il faut pour intimider l'État si nécessaire »⁵.

En 1968, la publication du rapport intitulé Le Deuxième Front donne une légitimité considérable à une réflexion déjà bien engagée à la CSN⁶. Ce document a une incidence sur la radicalisation de la centrale, mais encore

davantage sur l'évolution de son projet de société. Ce rapport critique durement le système capitaliste qui n'aspire qu'à la rentabilité au détriment des travailleurs. C'est pourquoi, l'action syndicale, celle du premier front, n'apparaît plus suffisante. Il faut « déborder le cadre de la négociation collective pour entreprendre des luttes sur le plan sociétal »⁷. La formation de comités d'action politique est encouragée et l'implication au niveau de la défense des locataires et de la protection des consommateurs sont privilégiées. Ainsi, l'ouverture du deuxième front suscite une prise de conscience du rôle des centrales syndicales et des travailleurs comme force sociale. Cette réflexion donne le coup d'envoi à une conscientisation qui marquera profondément l'action de la centrale au cours de la décennie suivante.

Au CCSNM, ce rapport moral reçoit un accueil chaleureux et est appliqué avec zèle. La défense des locataires, des consommateurs et la protection de l'environnement constituent des avenues d'intervention privilégiées pour appliquer les directives énoncées dans le Deuxième Front. Force est de constater que la réflexion sur ce sujet était déjà enclenchée au Conseil et que les membres n'attendaient que ce signal d'envoi de la part du président de la CSN pour investir ce front d'action⁸.

Le dossier de la défense des locataires s'avère une des premières actions entreprises par le Conseil central dans l'esprit du Deuxième front. Le secteur du logement connaît une crise notable à Montréal et le Conseil central tente de favoriser la création de logements à prix modiques⁹. Dans un rapport qu'il présente lors d'une assemblée générale en 1969, le responsable du comité des locataires, Pierre Jauvin, décrit le but du projet :

« Pour ouvrir le deuxième front, ce qui était pensable au départ, c'était de fonder des associations de locataires réparties à travers la ville de Montréal. (...) Pour information sur le plan de vos droits comme locataires, vous pouvez téléphoner

au Conseil central. Le but fondamental, c'est de regrouper par la base, c'est-à-dire par les quartiers et éventuellement de se débarrasser de certains bonhommes comme l'administration Drapeau-Saulnier. Carrément, il faut passer à partir d'une dimension sociale, à une dimension politique et arriver à les débarquer une fois pour toutes, que ce soit les travailleurs qui mènent. Les Comités d'action politique avec les permanents et les citoyens locataires, les syndiqués et les non syndiqués : si on n'est pas capables d'ébranler le système capitaliste et les gars au pouvoir actuellement, on le fera jamais. Il y a moyen, sur le plan du deuxième front de se débarrasser un fois pour toutes de ces bonhommes »¹⁰.

Manifestement une prise de conscience s'effectue au Conseil central. Les délégués réalisent que l'exploitation des travailleurs ne se fait pas seulement dans le milieu de travail, mais qu'elle existe aussi dans leur milieu de vie.

Les actions entreprises par le Conseil dans l'esprit du Deuxième front se font dans le cadre d'une contestation de la société de consommation qui débouche sur une critique acerbe du système capitaliste. Progressivement, l'organisme va au-delà des recommandations du Deuxième front en blâmant davantage le capitalisme et en proposant une alternative plus radicale à ses membres : le socialisme.

La voie socialiste

Dès l'arrivée de Michel Chartrand et de son équipe en 1968, des signes de radicalisme se manifestent au Conseil. En novembre 1969, le Conseil fait paraître dans le journal Québec-Presse une publicité annonçant des conférences dont les orientations permettent déjà de cerner les objectifs du Conseil:

« Il faut savoir que le nationalisme et les luttes de classe existent; que les Canadiens français constituent une nation qui existe; que le capitalisme, le socialisme, le communisme sont vivants. Léandre Bergeron et Michel Van Schendel vous le feront savoir »¹¹.

Le choix des conférenciers n'est pas étranger à la voie vers laquelle le Conseil central s'engage puisque Bergeron et Van Schendel s'affichent comme des représentants connus de la gauche socialiste québécoise à cette époque¹².

Au début de 1970, le Conseil central développe un discours dénonçant le capitalisme sans insister encore sur l'alternative socialiste. Lors d'une assemblée tenue en janvier 1970, Michel Chartrand déclare :

« Mais nous disons que la CSN à Montréal, les délégués à Montréal ont pour but ultime de détruire le capitalisme et de le remplacer par bâtir une Société pour l'Homme. (...) La tâche primordiale des syndicats, tant sur le premier front que sur le deuxième front, c'est de combattre à fond le capitalisme monolithique, la dictature économique impérialiste des Etats-Unis »¹³.

Progressivement, les délégués radicalisent leur discours et écartent la possibilité de réformer le capitalisme de l'intérieur¹⁴.

L'année 1970 s'avère cruciale dans l'évolution du projet de société du Conseil puisque le socialisme est dorénavant privilégié. Bien que le socialisme soit en vogue à cette époque parmi les intellectuels, un événement majeur contribue à consolider sa présence dans le discours du Conseil: la crise d'Octobre. « Le mot socialisme ne fait plus peur », titre le journal Québec-Press à propos du congrès de 1971¹⁵. À ce congrès, l'équipe du CCSNM prône la mise en place d'un régime socialiste et la planification de l'économie québécoise¹⁶. Dans la conclusion de son rapport annuel présenté au congrès, le secrétaire Fernand Foisy affirme sans détour que le premier front passera au deuxième rang en ciblant le système capitaliste comme l'ennemi principal :

« Cette année devra être l'année de la MOBILISATION, sinon, c'en est fait du mouvement syndical et il sera trop tard, beaucoup trop tard pour rebâtir; le système capitaliste aura atteint son but

ultime, la maximisation des profits au dépend de tout respect de la liberté de la personne humaine. Camarades! Avec la MOBILISATION....NOUS VAINCRONS!!! »¹⁷.

Les conséquences de la crise d'Octobre sur la critique sociale développée par le Conseil ne sont donc pas négligeables. Le capitalisme international devient le principal responsable de la condition d'oppression vécue par les travailleurs québécois et les gouvernements québécois et canadien sont trop souvent à la solde des compagnies multinationales¹⁸. Lors de la première assemblée après son emprisonnement sous la Loi des mesures de guerre, Chartrand effectue un poignant discours dans lequel il attaque l'ensemble du système:

« Alors ça veut dire qu'on a besoin de s'organiser, ça veut dire qu'on a besoin de s'organiser matériellement, ça veut dire qu'on a besoin d'arrêter de se conter des histoires, ou bien notre mouvement syndical ne correspond à rien. Tous les syndicats, tous les syndiqués, c'est l'équivalent d'individus si on ne se resserre pas les coudes et si on ne décide pas d'être solidaires de tous les travailleurs, de tous les problèmes des travailleurs – non seulement dans le Québec, mais dans le Canada et dans l'Amérique du Nord et dans le monde entier : tout se tient. L'impérialisme américain et le capitalisme, c'est partout la même chose. Et le gouvernement d'Ottawa, et le gouvernement de Québec qui est mené, ce sont des marionnettes et ils n'ont rien à décider »¹⁹.

La crise d'Octobre ainsi que la présence de groupes de gauche au Québec, particulièrement à Montréal, ont un impact déterminant sur la diffusion du socialisme et ils influencent les délégués favorables à cette option au CCSNM. Jusqu'en 1971, le terme socialisme est à maintes reprises utilisé par les délégués au Conseil, mais il ne représente pas encore un projet clair. Au congrès de 1972 ayant pour thème Le socialisme, c'est la démocratie, le projet est mieux défini. Faisant suite à la publication du mani-

feste de la CSN, Ne comptons que sur nos propres moyens, le congrès du CCSNM de mai 1972 donne le ton en présentant un plan d'action visant à l'établissement d'un socialisme québécois²⁰.

En préparation de ce congrès, le Conseil commande en février 1972 un document d'étude sur le socialisme à Charles Gagnon, ancien membre du FLQ et fondateur du regroupement marxiste-léniniste En lutte (fondé en 1974)²¹. Ce document dresse un portrait du passage possible du capitalisme au socialisme que pourrait effectuer le Québec:

« Ce n'est donc pas en se tournant vers l'U.R.S.S. ou la Suède que nous pourrions préciser le contenu d'un projet socialiste pour le Québec. (...) Mais la solution aux problèmes posés par l'élaboration d'un programme socialiste pour le Québec ne réside pas d'abord dans la considération d'expériences socialistes d'autres pays. Ce programme sera socialiste s'il prévoit l'abolition des rapports capitalistes. Il sera québécois s'il est adapté au niveau de développement des forces productives. Il rencontrera la première de ces deux conditions s'il comporte, non l'étatisation ou la nationalisation, mais bien la socialisation des moyens de production. Par socialisation il faut entendre le passage de la propriété des moyens de production des capitalistes aux mains des travailleurs et, au premier titre, aux mains des travailleurs de chaque entreprise. (...) Il s'agit là, bien sûr, d'un changement radical. Mais sans cette condition réalisée, la construction du socialisme demeure impossible et cela indépendamment des conditions particulières à un pays. C'est ici justement qu'apparaît la spécificité du socialisme québécois »²².

Bien qu'il ne s'agisse que d'un document d'étude, le Conseil central s'inspire des orientations idéologiques dressées par Charles Gagnon dans son document pour déterminer le type de socialisme auquel il adhère.

Ainsi, dans l'ensemble, les idées évoquées par Charles Gagnon sont reprises lors du congrès qui a lieu trois mois plus tard qui

regroupe près de 300 délégués de la région de Montréal²³. Les résolutions adoptées sont divisées en six catégories: la démocratie politique, économique, industrielle, sociale, culturelle et syndicale. Pour chacune de ces catégories, les délégués établissent des objectifs à court, moyen et long terme. Les résolutions qui sont adoptées sont très variées et touchent à la fois l'économie, la culture, l'éducation, l'environnement, les institutions politiques, etc.

Elles prévoient, entre autres, la cogestion économique, la socialisation des moyens de production, le développement de la conscience de classe, la mise sur pied d'un parti des travailleurs ainsi que la fusion des trois centrales syndicales²⁴. Les résolutions mentionnent que les grands secteurs de l'économie seront socialisés, mais on ne précise pas lesquels. On reste toutefois vague sur l'ampleur de la socialisation des entreprises et le contrôle de celles-ci par les travailleurs, quoiqu'on peut penser qu'elles seront étendues. Par contre, il apparaît important de contrôler l'État en contrebalançant le pouvoir qu'il pourrait acquérir par la socialisation des moyens de production²⁵. Le plan établi au congrès de 1972 sert de référence pour les années qui suivent, mais la radicalisation atteint un sommet à cette occasion.

Par la suite, le schisme à l'intérieur de la CSN et la création de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) modère le discours du Conseil à la fin de 1972. La CSN perd alors des milliers de membres à cause de sa radicalisation. Les dissidents à la direction de la CSD pointent le Conseil central comme la source de la politisation de la centrale. En conséquence, le Conseil se fait plus prudent sur sa critique sociale et dans les années subséquentes. Sa réflexion sur le socialisme ne va pas plus loin que les propositions adoptées au congrès de 1972. La volonté d'implanter une société socialiste continue toutefois de faire partie intégrante du discours du Conseil central.

Il y a aussi l'appui au mouvement coopératif, qui se présente comme un moyen de

réformer le système à court terme²⁶. Le Conseil appuie d'ailleurs financièrement depuis 1971, le mouvement coopératif, tels les Cooprix en alimentation, et il participe à la mise sur pied de deux de ces magasins à Montréal dans les années 1970²⁷. Ce soutien s'inscrit dans une logique voulant diminuer à long terme les profits des grandes compagnies et limiter l'exploitation des travailleurs en raffermissant leur solidarité et en augmentant leur pouvoir d'achat²⁸.

Le parti des travailleurs

Selon le socialisme préconisé, le rôle de l'État devient central. Cependant, son pouvoir est contrebalancé par l'implication des travailleurs au sein des entreprises par l'entremise de comités de travailleurs qui coordonnent la production. Il est prévu que les travailleurs s'impliquent dans toutes les structures de l'économie et de la société afin de pouvoir éventuellement se réapproprier le contrôle des moyens de production. Ultimement, le but poursuivi est de construire une société nouvelle où l'État prend le contrôle de l'entreprise privée et où les travailleurs cogèrent leurs entreprises²⁹.

Sous le thème de la démocratie sociale, qui vise à l'amélioration à court terme du sort des travailleurs, des objectifs plus concrets sont mis de l'avant. On y retrouve notamment la nationalisation de l'industrie pharmaceutique, la gratuité scolaire, le revenu minimum garanti, la construction de logements à loyer modique, la retraite facultative à 60 ans, une convention collective minimum pour tous les travailleurs, la semaine de travail de 32 1/2 heures, ainsi qu'une politique de loisirs afin de répondre aux besoins des travailleurs³⁰. Ce sont là les objectifs les plus concrets du projet de société suivi par le Conseil central.

Dès le début des années 1970 et notamment en 1972, le Conseil veut fonder un parti des travailleurs. La prise de contrôle du pouvoir politique apparaît comme le meilleur moyen

pour accéder au socialisme. Un extrait du procès-verbal du congrès de 1972 résume bien la position du Conseil central:

« Pour réaliser ces objectifs, les travailleurs devront s'assurer le contrôle absolu de l'État, en faire un instrument de développement social harmonieux. L'État capitaliste est un instrument d'asservissement entre les mains des bourgeois. L'État socialiste sera un instrument de promotion pour le peuple : la propriété collective des moyens de production par le contrôle gouvernemental de ces moyens, la prise des décisions planifiées collectivement par les travailleurs, les réservoirs d'épargnes de la nation sous le contrôle de la nation, la répartition selon le travail fourni et selon les besoins, l'abolition du gaspillage et des privilèges des particuliers. Voilà le système socialiste. Voilà la véritable démocratie économique »³¹.

En 1975, lors d'un colloque régional portant sur le capitalisme, la fondation d'un parti des travailleurs est ardemment souhaitée. Une des seules résolutions adoptée à cette occasion se lit ainsi:

« 1. Que l'effort de formation de militants du Conseil central soit axé sur la mise à jour de l'emprise quotidienne du capitalisme sur les travailleurs. 2. Que les luttes et les actions locales et régionales des travailleurs puissent être analysées et que les travailleurs soient informés de ces formes de luttes afin de pouvoir les réutiliser. 3. Que ces efforts visent à mettre sur pied, à long terme, et à la suite d'un congrès spécial de tous les travailleurs du Québec, sur ce thème, un parti de travailleurs dont l'objectif sera de créer un socialisme québécois au service des travailleurs. (Adopté majoritairement) »³².

Bien que l'idée d'un parti des travailleurs soit présente au Conseil depuis le début des années 1970, cette orientation découle en partie de la déception envers le Parti québécois que le Conseil appuyait auparavant. La prise de position du PQ à l'occasion de la grève du Front commun de 1972 désappointe énormément le

Conseil qui considère à partir de ce moment que le PQ est devenu un parti bourgeois. Ce dernier avait approuvé la loi de retour au travail des grévistes. Le parti des travailleurs tant espéré par le CCSNM ne sera finalement jamais mis sur pied, victime en grande partie de la résistance de la part des autres instances de la CSN et de la popularité du Parti québécois auprès des électeurs syndiqués³³.

La solidarité intersyndicale

Le projet de société du Conseil central de Montréal ne se résume pas qu'à l'établissement théorique du socialisme, il comporte également une pensée sociétale et politique, s'inscrivant dans une logique de progrès social et du primat de l'intérêt de la communauté sur les intérêts particuliers. Ces idées sont omniprésentes et prennent l'allure de la coopération et la solidarité qui deviennent les mots-clef des actions mises de l'avant par le CCSNM dans les années 1970. L'emphase mise sur ces valeurs vise un but précis, celui du syndicalisme de combat où la solidarité de classe ouvrière devient l'outil principal des travailleurs pour s'opposer à la bourgeoisie et pour vaincre le capitalisme.

Au cours de la période étudiée, les thèmes de la solidarité et de l'unité intersyndicale deviennent importants dans le discours et les actions du Conseil central. Ce dernier effectue plusieurs initiatives visant à rapprocher les centrales syndicales et ses membres participent à maintes reprises aux congrès des autres centrales ou des conseils syndicaux qui leur sont affiliés. De plus, on invite des représentants de ces organismes à contribuer aux activités du Conseil.

Progressivement, les délégués au Conseil endossent la critique souvent dirigée envers les syndicats voulant qu'ils gaspillent du temps, des énergies et de l'argent dans le maraudage³⁴. Le terme maraudage désigne, dans la terminologie syndicale, la compétition entre

les centrales syndicales pour recruter des membres. Parallèlement, on développe un discours condamnant le syndicalisme d'affaires où les syndicats se contentent de négocier des conventions collectives sans se soucier de l'évolution sociale. C'est ce type de syndicalisme que vise Michel Chartrand en 1973 :

« L'important ce n'est pas de syndiquer n'importe qui n'importe comment, l'important c'est de bâtir la solidarité et de bâtir des militants dans la classe ouvrière pour avancer vers la libération de l'ensemble de la classe ouvrière. (...) le mouvement syndical s'est fait assimiler par la voie de la convention collective, la clause d'ancienneté, la clause du fonds de pension et ainsi de suite, et il est resté stagnant, même au point de vue des salaires. On est loin en arrière de l'augmentation du coût de la vie. (...) le syndicalisme pur, c'est de la merde »³⁵.

Il devint alors nécessaire que les syndiqués prennent conscience que le « syndicalisme pur et simple » contribue à créer des divisions entre les travailleurs. Ces clivages entrent alors en contradiction avec le nouveau projet de société visant à mettre sur pied une cohésion et une « conscience de classe » pour l'ensemble des travailleurs³⁶. Néanmoins, le Conseil se montre prêt à favoriser l'unité d'action avec des syndicats d'orientation différente. « C'est plus normal d'être amis avec la FTQ que d'être amis avec les patrons, ou avec le gouvernement qui représente les patrons », déclare Michel Chartrand en 1970³⁷.

Les premiers rapprochements entre les centrales se font dans le cadre de la lutte contre le règlement anti-manifestation de l'administration Drapeau en 1969³⁸. Le CCSNM vote alors une résolution appuyant une plus grande solidarité entre les centrales syndicales à Montréal³⁹. La solidarité intersyndicale s'exprime concrètement lors de manifestations et à l'occasion du colloque régional intersyndical organisé en 1970 grâce à l'initiative du CCSNM, du Conseil du Travail de Montréal (FTQ) et de

l'Alliance des Professeurs de Montréal (CEQ)⁴⁰. Lors de ce colloque, divers thèmes concernant l'action politique et la condition de vie des travailleurs québécois sont abordés dont la nécessité de l'assurance-maladie et l'augmentation du coût de la vie. Le rapprochement se poursuit au cours de la crise d'Octobre alors que les centrales, particulièrement à Montréal, s'unissent afin de dénoncer l'application de la Loi des mesures de guerre⁴¹.

Les manifestations d'unité se poursuivent au début de la décennie 1970, principalement lors de conflits majeurs, comme la grève de La Presse en 1971. À l'occasion de cette grève, la police intervient violemment lors d'une manifestation le 29 octobre 1971 au cours de laquelle une manifestante, Michèle Gauthier, perd la vie. Pour protester, le Conseil central tient une assemblée spéciale au Forum de Montréal qui réunit les travailleurs des trois centrales syndicales. Louis Laberge, président de la FTQ, y fait une déclaration en écho aux aspirations du Conseil:

« C'est la première fois qu'il y a des gars de la F.T.Q. qui assistent à une assemblée convoquée par le Conseil central. Pourquoi ce n'est pas arrivé avant, ne nous posons même par la question. Ce qui est important de se rappeler c'est que la dictature Drapeau et l'écoeurante sauvagerie des policiers ont créé une union sacrée que j'espère bien ne pourra jamais se dissoudre : étudiants, C.E.Q., C.S.N., F.T.Q., tous les travailleurs ensemble. Vous savez, travailleurs, ce qu'on n'aurait pas pu faire en dix ans d'éducation politique, sociale, économique, on l'a quasiment réussi en un soir »⁴².

Le mouvement d'unité est lancé et il porte ses fruits l'année suivante alors qu'est constitué le Front commun de la fonction publique et parapublique qui réunit à la même table de négociation des syndicats appartenant aux trois grandes centrales syndicales. Le Conseil est directement impliqué dans cette action en participant à la mise sur pied du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) qui coor-

donne les activités du Front commun dans la région de Montréal⁴³. Ce comité reste d'ailleurs actif après le Front commun dans le but de mieux concerter l'action syndicale à Montréal.

La même année, moins d'un mois après le Front commun, le CCSNM tient son congrès annuel où le thème de la solidarité inter-syndicale est omniprésent. De nombreux ateliers sont tenus sur ce sujet et des résolutions sont adoptées dont une prône la fusion des quatre centrales:

« 1. Le Conseil central devra avoir comme objectif à long terme la fusion des 4 centrales syndicales. À court terme, et comme premier pas dans ce sens, il faudrait former des fronts communs permanents à tous les niveaux (entreprise, régional et, enfin, national). Pour permettre la permanence et la solidité de ces fronts communs, il faudrait utiliser les trois moyens suivants: a) interdire le maraudage ou le "raidage"; b) créer un comité inter-syndical d'arbitrage; c) assurer le droit de changement volontaire de Centrale. 2. Il est proposé "Que les fronts communs syndicaux soient ouverts aux organismes de travailleurs non-syndiqués qui contestent le système capitaliste (par exemple, comités de citoyens)" »⁴⁴.

Ce projet apparaît avant-gardiste dans la mesure où il suggère une rupture profonde dans la pratique du syndicalisme québécois. Jamais les instances des autres centrales ne sont allées aussi loin⁴⁵. Cela montre la profonde adhésion du Conseil à l'unité syndicale, moyen par excellence de parvenir au socialisme. Il lui apparaît contradictoire de vouloir transformer la société alors que les centrales dépensent de l'énergie à se voler des effectifs syndicaux.

Mais, la lune de miel entre les centrales est de courte durée. Le mouvement d'unité syndicale se fragilise en 1973, notamment avec la concurrence entre la CSN et la FTQ dans le secteur de la construction. Une commission d'enquête gouvernementale, la commission Cliche, est alors nommée pour faire la lumière sur la violence sur les chantiers de construc-

tion. Bien que les centrales collaborent à certaines occasions - grève des syndiqués de la FTQ chez United Aircraft, célébration de la fête des travailleurs, campagne contre l'indexation - l'unité intersyndicale ne se réalise pas comme l'ont espéré les délégués du Conseil⁴⁶. Le thème de la solidarité entre les centrales n'en demeure pas moins omniprésent au Conseil. Le projet de fusion des centrales syndicales reste présent et on veut même interdire le maraudage⁴⁷. Enfin, les activités communes avec les autres centrales à Montréal se poursuivent par l'intermédiaire du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) qui maintient ses activités jusqu'à la fin de la décennie⁴⁸.

L'implication des délégués montréalais dans les dossiers touchant la solidarité intersyndicale se fait sentir au sein même des instances de la CSN⁴⁹. Lors des congrès et des conseils confédéraux de la centrale, ils présentent la CSN à faire de la solidarité intersyndicale une priorité. Ce sujet est controversé à cette époque où le maraudage atteint des sommets dans la construction et où la Commission Cliche enquête. Lors du congrès de 1974, le CCSNM vote une résolution proposant au président de la centrale d'inclure dans son rapport moral un chapitre intitulé « Les relations intersyndicales »⁵⁰. Les réunions des conseils confédéraux en 1974 sont également l'occasion de favoriser l'unité entre les centrales syndicales. Ainsi, dans le cadre de la lutte pour l'indexation, des délégués du Conseil présentent un projet de rapprochement avec les autres centrales au conseil confédéral en septembre 1974⁵¹ et une résolution est adoptée invitant la CSN à se rapprocher des autres centrales syndicales pour combattre l'utilisation d'injonctions lors des grèves. De même, à son congrès de 1975, le Conseil vote une résolution mandatant la CSN d'entreprendre « toutes les actions appropriées et qu'elle s'unisse avec les autres centrales sans pré requis pour combattre le projet de loi 24 »⁵².

La solidarité internationale

Le thème de la solidarité s'exprime également dans le cadre d'une plus grande unité de la classe ouvrière internationale. Au départ, l'implication du CCSNM dans les dossiers de nature internationale se fait de façon restreinte. Ainsi, l'exécutif du Conseil invite les militants à appuyer le boycottage de certains produits, à manifester pour la libération nationale d'un peuple étranger ou contre l'impérialisme américain. Par exemple, en 1969 et 1970, le CCSNM appuie le boycottage des raisins et de la laitue de la Californie afin de soutenir les travailleurs, majoritairement mexicains, dans leur démarche pour mettre sur pied un syndicat et obtenir de meilleures conditions de travail⁵³. Le Conseil central défend aussi ces dossiers lors des conseils confédéraux de la CSN⁵⁴.

Au cours de ces années, le Conseil s'implique également dans la lutte de libération nationale des peuples palestiniens et vietnamiens. À l'assemblée générale du 17 mars 1970, les délégués appuient majoritairement la résolution visant à la formation d'un Comité de Solidarité Québec-Vietnam et prennent également la décision de demander à la CSN d'apporter son appui au Comité Québec-Palestine⁵⁵. Par l'intermédiaire de ces deux comités, le Conseil participe à diverses activités visant à appuyer ces peuples et à établir un rapport solidaire avec les Québécois.

Peu à peu, le Conseil central met en relief l'oppression internationale du capitalisme chez divers peuples. Les activités visant la solidarité internationale prennent alors de plus en plus d'ampleur. En 1972, une délégation est invitée par les syndicats arabes et effectue un voyage au Moyen-Orient (Liban, Syrie, Égypte et Irak). À la suite de ce voyage, le Conseil intègre une dimension internationale à l'oppression capitaliste. C'est ce qu'illustre une déclaration de Michel Chartrand à son retour du Moyen-Orient :

« C'est un petit État capitaliste, malgré tous ses kibboutz. Mais c'est d'abord et avant tout une tête de pont d'un grand pays capitaliste, les États-Unis, de l'impérialisme américain au Moyen-Orient. C'est donc un ennemi du Québec et de tous les peuples du monde, comme les USA sont notre ennemi. Crois-tu qu'Israël ferait toujours la pluie et le beau temps au Moyen-Orient sans l'aide des États-Unis et d'autres puissances comme le Canada? Le Canada, parlons-en! Je n'ai jamais entendu Trudeau parler des Palestiniens. Mais quand il est allé en URSS, là il a demandé qu'on laisse sortir les pauvres Juifs persécutés. (...) Qu'est ce qu'ils font pour les Palestiniens? La putain de Canada se ferme la gueule. Hypocrite. Parce que le Canada est un satellite des USA. (...) Il y a tout un réseau de complicité qui aide Israël. Bien plus puissant que le réseau qui aide les pays arabes. Il va falloir voir ça au Québec, faire un peu de contre-propagande, organiser encore une semaine palestinienne»⁵⁶.

En 1973, le coup d'État au Chili contribue à renforcer l'importance de la solidarité internationale. Le Conseil admirait le Chili d'Allende en tant que pays socialiste. Il constituait un exemple que le Conseil utilisait afin de démontrer la possibilité d'implanter le socialisme en Amérique⁵⁷. Certains membres du Conseil se sont d'ailleurs rendus au Chili, où ils ont failli rencontrer Allende⁵⁸. Conséquemment, le coup d'État constitue un choc. Lors de l'assemblée générale du 18 septembre 1973, les délégués adoptent à l'unanimité une résolution à cet égard:

« Que le CCSNM participe à la mise sur pied d'un Comité de solidarité Québec-Chili et incite tous ses syndicats membres à faire de même. Ce comité de solidarité devra, dans les prochains mois, travailler à :

1. mobiliser l'opinion publique pour faire pression sur le gouvernement fédéral (...)
2. Organiser le soutien actif à la lutte de résistance des forces populaires chiliennes (...)
3. Susciter l'organisation de comités de solidarité régionaux et les coordonner.
4. Organiser l'accueil des québécois qui pourraient revenir du Chili;
5. Transmet-

tre la présente résolution à toutes les instances du mouvement CSN »⁵⁹.

Le 1^{er} décembre 1973, le Conseil central organise une manifestation historique au Forum de Montréal afin de démontrer sa solidarité avec le peuple chilien. La veuve d'Allende, Hortensia Allende, assiste à cette rencontre réunissant près de 4 000 personnes⁶⁰. Le Comité Québec-Chili poursuit ses activités jusqu'en 1978, après quoi, il fait l'objet d'une importante démobilisation. Bien qu'initiées par le Conseil central, les activités de ce comité s'effectuent également avec l'apport de plusieurs groupes populaires et syndicats affiliés aux autres centrales syndicales⁶¹.

La solidarité internationale se manifeste aussi par l'anti-américanisme et l'anti-impérialisme qui est un élément important du discours du Conseil. On dénonce l'intervention des États-Unis dans les pays du Tiers-Monde (Palestine, Pakistan) et leur implication dans la guerre du Viet-Nam. Ou encore, on critique les multinationales américaines qui viennent s'établir au Québec et qui font preuve de rigidité face à la réglementation du travail (Canadian Gypsum, United Aircraft).

Le point culminant des activités du Conseil sur le thème de la solidarité internationale se produit lors de la Conférence Internationale de Solidarité Ouvrière (CISO) en 1975. Ce projet, né d'une résolution du congrès du CCSNM en 1973, se tient du 12 au 15 juin 1975 et réunit près de 600 personnes, des travailleurs venant de divers pays qui sont habituellement exclues des rencontres internationales. Le Conseil central a obtenu l'appui de la CSN pour la tenue de ce congrès international⁶² qui vise à dénoncer le « super-pouvoir économique » des États-Unis et remettre en cause le système capitaliste. La CSN a toujours été proche des questions touchant aux dossiers internationaux. En effet, elle est membre de la Confédération mondiale du travail (CMT), dont Marcel Pepin devient le président en 1978. Toutefois, parmi tous les organismes de la centrale, c'est le Conseil central de Montréal qui est le plus inté-

ressé à mettre de l'avant des actions touchant à la solidarité internationale.

Dès la fin des années 1960, alors que la critique sociale de la CSN se fait plus vive et qu'est publié le rapport moral de Marcel Pepin, le Deuxième front, le CCSNM accueille ce document avec ferveur et l'applique aussitôt. En 1970, à la suite à la crise d'Octobre, son discours se radicalise et le socialisme devient un véritable leitmotiv. Le congrès de 1972 ayant pour thème « Le socialisme c'est la démocratie » se présente comme un point culminant. À cette occasion, les délégués montréalais mettent au point un plan d'action axé sur le coopératisme, la solidarité et la cogestion ainsi que sur une extension du rôle de l'État dans l'économie, afin d'implanter le socialisme au Québec. Incapable lui-même de mettre en place le socialisme, son action se centre sur la solidarité intersyndicale et internationale. Elle vise principalement un rapprochement de la classe ouvrière en réduisant les barrières entre les centrales syndicales et les peuples.

Pendant les années 1970, le Conseil critique donc sévèrement le système économique en prônant le socialisme comme alternative. Cependant, le projet socialiste reste vague sur la forme qu'il devra prendre. Sur les moyens d'y parvenir, on ne remet pas en question cependant le système démocratique de gouvernement même si on est critique de son fonctionnement. En ces années de radicalisation de la société québécoise, l'action du Conseil demeure au centre de la critique et de la contestation sociale.

Notes et références

¹ CSN, « Statuts et règlements », Montréal, CSN, 1979, p.58.

² Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport du président.

³ À ce sujet, voir notamment : L. Favreau et P. L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*. Montréal, Vie ouvrière, 1984, p.27 à 123 et annexes.

⁴ Nous utilisons le terme «Deuxième front» (avec une majuscule) lorsque nous référons au rapport moral de Marcel Pepin ou à la philosophie découlant de ce document. Parallèlement, le terme « deuxième front » désigne l'action syndicale s'exerçant à l'extérieur de la négociation des conventions collectives.

⁵ Marcel Pepin, *Le nécessaire combat syndical*, Montréal, ACFAS, 1987, p.34.

⁶ L. Favreau, P. L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui...*

⁷ J. Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1961*, Montréal, Boréal Express, 1981, p.230.

⁸ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du secrétaire.

⁹ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport de l'association des locataires.

Au sujet de la situation du logement à Montréal dans les années 1960, voir, entre autres, Paul-André Lin-teau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, p.513 à 518.

¹⁰ Archives du CCSNM, assemblée générale tenue le 20 mai 1969, procès-verbal, rapport du comité des locataires par Pierre Jauvin.

¹¹ « Il faut savoir », Québec-Press, 23 novembre 1969, p.5.

¹² Léandre Bergeron s'est impliqué dans Parti Pris, dans le Mouvement de Libération Populaire et au Parti Socialiste Québécois. Van Schendel, pour sa part, a notamment dirigé la revue *Socialisme Québécois* de 1968 à 1971.

¹³ Archives du CCSNM, assemblée générale du 20 janvier 1970, procès-verbal.

¹⁴ « Le Conseil central de Montréal (CSN) propose une déclaration de principes », Québec-Press, 1er février 1970, p.9A.

¹⁵ « Congrès du Conseil central de Montréal: le mot "socialisme" ne fait plus peur... », Québec-Press, 2 mai 1971, p.5A.

¹⁶ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, procès-verbal.

¹⁷ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, rapport du secrétaire, p.41.

¹⁸ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, procès-verbal et rapport du président.

¹⁹ Archives du CCSNM, assemblée générale du 2 mars 1971, procès-verbal de l'assemblée.

²⁰ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, procès-verbal du congrès.

²¹ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, document intitulé « Notes à l'exécutif du CCSNM. Pour un programme socialiste », par Charles Gagnon, présenté à l'assemblée du 21 février 1972.

« Un document à l'étude au congrès du Conseil central

souligne qu'il faut tenir compte de la tradition des luttes ouvrières québécoises pour construire un socialisme original. », *Le Devoir*, 15 avril 1972, p.3.

²² Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, document intitulé « Notes à l'exécutif du CCSNM. Pour un programme socialiste », par Charles Gagnon, présenté à l'assemblée du 21 février 1972.

²³ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, procès-verbal du congrès.

« Le congrès de la CSN de Montréal, "Le socialisme c'est la démocratie", thème de réflexion de 400 syndiqués », *Le Devoir*, 8 avril 1972, p.7.

²⁴ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

« Un document du Conseil central de la CSN. Des comités d'usine en prévision de la démocratie socialiste », Québec-Press, 16 avril 1972, p.13.

²⁵ « Un document du Conseil central de la CSN. Des comités d'usine en prévision de la démocratie socialiste », Québec-Press, 16 avril 1972, p.13.

²⁶ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

²⁷ « 100 000\$ pour Cooprix », Québec-Press, 25 avril 1971, p.8A. La chaîne de magasins coopératifs Cooprix était soutenue par diverses organisations et centrales syndicales, dont la FTQ.

²⁸ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, rapport du secrétaire, p.23.

²⁹ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

³⁰ Idem.

³¹ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

³² Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

³³ Archives de la CSN, congrès de la CSN 1976, extraits du procès-verbal, p.238.

³⁴ « Michel Chartrand : "Il faut accélérer le tempo!" », Québec-Press, 31 mai 1970, p.7.

³⁵ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1973, rapport du président Michel Chartrand, p.7.

³⁶ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du président Michel Chartrand.

³⁷ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du président Michel Chartrand, p.28.

³⁸ Archives du CCSNM, assemblées générales du 18 novembre 1969 et du 17 février 1970, procès-verbaux.

³⁹ « Contre le règlement anti-manifestation de Montréal. Solidarité entre la CSN, la FTQ et la CEQ », Québec-Press, 14 décembre 1969, p. 8A.

⁴⁰ « Colloque intersyndical à Montréal. On attendait 250 délégués; il en vint 500 », Québec-Press, 5 avril 1970 p.7.

⁴¹ « Manifestations simultanées à Montréal et à Québec. Manifestations au Canada », Québec-Press, 17 janvier 1971, p.7A.

⁴² Archives du CCSNM, assemblée générale spéciale tenue le 2 novembre 1971, procès-verbal.

⁴³ Archives du CCSNM, assemblée générale tenue le 18 janvier 1972, procès-verbal.

⁴⁴ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, rapport de l'atelier sur la démocratie syndicale.

⁴⁵ Voir notamment : J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*. Montréal, Boréal, 1989, 550p. et *Le syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 2003, 335p.

⁴⁶ « Un premier mai dans la rue », Québec-Press, 21 avril 1974, p.3

Archives du CCSNM, assemblée générale tenue le 21 janvier 1975, procès-verbal.

⁴⁷ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, procès-verbal.

« La CSN-Montréal en a plein le dos du maraudage », Québec-Press, 24 février 1974, p.26.

⁴⁸ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, procès-verbal.

⁴⁹ Entrevue avec Josée Vanasse et Yves Laneuville, réalisée à Montréal, le 9 novembre 2004.

⁵⁰ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, procès-verbal du congrès.

⁵¹ Archives de la CSN, conseil confédéral du 4 septembre 1974, procès-verbal.

⁵² Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1975, procès-verbal du congrès.

⁵³ Archives du CCSNM, assemblées générales du 20 mai 1969, 7 avril 1970 et 1er décembre 1970, procès-verbaux. Voir aussi les rapports de congrès du CCSNM de 1969 et 1970.

⁵⁴ Archives de la CSN, Conseil confédéral de mars 1974, procès-verbal.

⁵⁵ Archives du CCSNM, assemblée générale du 17 mars 1970, procès-verbal.

⁵⁶ « Chartrand de retour du Moyen-Orient : "Tout un peuple entassé dans des camps de réfugiés, ça fait dur en maudit!" », Québec-Press, 3 septembre 1972, p.8.

⁵⁷ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, rapport du président.

⁵⁸ Fernand Foisy. Michel Chartrand, la colère du juste. Montréal, Lanctôt Éditeur, 2003, p.239-240.

⁵⁹ Archives du CCSNM, assemblée générale du 18 septembre 1973, procès-verbal.

⁶⁰ Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, rapport du secrétaire, p. 39.

⁶¹ À ce sujet, voir : Jacques Boivin, Le Comité Québec-Chili, 1973-1978 : une expérience d'éducation populaire, mémoire de maîtrise (andragogie), Université de Montréal, 1979, 189p.

⁶² Archives de la CSN, Conseil confédéral de juin 1973, procès-verbal.

La formation professionnelle des ouvriers des métiers du livre au Québec au XXe siècle¹

Éric Leroux
Université de Montréal,
EBSI

Au Québec, des cours sont offerts aux ouvriers depuis le milieu du XIXe siècle à travers les *mechanics' institutes* et les sociétés d'artisans. En 1869, le Conseil des arts et manufactures offre pour sa part des cours de dessins industriels dans le but de parfaire la formation professionnelle des élèves. Perçus comme une méthode pédagogique moderne, les cours de dessin visent à rendre les enfants (et les plus vieux) aptes aux travaux manuels. Ces cours facilitent aussi la lecture des plans, ce qui est très utile pour certains métiers comme ceux de modéliste, de tôlier-chaudronnier ou de machiniste.² À partir de 1889, les écoles du soir fondées par Honoré Mercier, qui visent l'alphabétisation des classes ouvrières, offrent elles aussi des cours de dessin en plus de cours généraux (calcul, français, histoire, géographie, etc).³

L'organisation plus systématique de l'enseignement technique émerge au début du XXe siècle avec la création d'écoles techniques à Montréal et à Québec par le gouvernement libéral de Lomer Gouin en 1907. Au début des années 1920, on retrouve donc quatre écoles techniques situées à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et à Hull. Une autre, située à Shawinigan, résulte d'une initiative privée.⁴ Enfin, des écoles industrielles, fruits des autorités municipales, sont également créées

à cette époque, comme c'est le cas à Beauceville, à Grand-Mère et à Shebrooke.

On offre des cours de toutes sortes dans ces écoles, que ce soit pour devenir modéleur, forgeron, menuisier, ajusteur, tourneur, électricien, mécanicien ou dessinateur, mais aucune formation n'est offerte à l'ouvrier qui désire devenir typographe, pressier ou relieur. En effet, il faut attendre l'année 1925 pour voir la situation se transformer avec l'apparition d'une section d'imprimerie à l'École technique de Montréal.

La première école d'imprimerie

Le 21 décembre 1925, on assiste à l'ouverture de la section d'imprimerie de l'École technique de Montréal, située sur la Sherbrooke au coin de Jeanne-Mance, en face l'École des Beaux Arts de Montréal. Selon Augustin Frigon, directeur de l'École technique, le gouvernement libéral aurait cédé suite aux demandes répétées des patrons imprimeurs de la région de Montréal, ainsi que des ouvriers qui, au nombre de 1000, ont signé une pétition en faveur d'un enseignement technique dans leur domaine⁵. La transformation du modèle traditionnel de l'apprentissage doit également être considéré comme une cause importante de ce changement. En effet, la tradition de

l'apprentissage en atelier est bien implantée (et encadrée) chez ce groupe de travailleurs depuis le début du XIXe siècle. Traditionnellement, l'apprentissage se fait en atelier et il comporte des règles précises auxquelles l'apprenti doit se plier. Âgés entre 12 et 17 ans au moment de leur embauche, les apprentis doivent travailler 4 à 5 ans pour un salaire moitié moindre que celui de l'homme de métier (compagnon). Au début du XIXe siècle, les apprentis ne sont pas payés. En échange de leur travail, leur maître s'engage à leur montrer le métier, à les nourrir et à les loger. Avec l'apparition de grandes entreprises à la fin du XIXe siècle, on passe d'un modèle artisanal à un modèle industriel où la formation des ouvriers ne peut pratiquement plus se faire sur leur lieu de travail, sous la supervision constante d'un ouvrier qualifié. Dans ces conditions, les écoles techniques prennent le relais du modèle artisanal traditionnel.

Sauf exception, la section d'imprimerie ne reçoit que des élèves qui sont déjà en apprentissage régulier dans les ateliers. Le mode de fonctionnement est simple; l'élève passe une semaine à l'école et la suivante en apprentissage en atelier : «L'élève doit être inscrit comme apprenti régulier dans une industrie. Le temps qu'il passe à l'École est reconnu comme temps d'apprentissage par les organisations ouvrières. [...] Ils [les élèves] reçoivent un salaire qui en principe doit être le même, qu'ils soient à l'École ou à l'atelier»⁶.

D'une durée de 3 ans, le programme couvre principalement la composition à la main et la grammaire française. Pour être admis au cours d'imprimerie, les élèves francophones doivent avoir terminé avec succès leur huitième année d'études ou leur deuxième année du High School s'ils sont anglophones et ils doivent être âgés de 16 ans au minimum. Après leurs 3 années, les diplômés doivent compléter deux autres années d'apprentissage en industrie avant de pouvoir devenir compagnon.⁷ Au nombre de 26 au total, les

élèves se divisent comme suit: 15 dans la section française dirigée par Fernand Caillet et 11 dans la section anglaise dirigée par Frank Rhodes. Sur ces 26 élèves, plus des trois-quarts avaient déjà de 6 mois à 3 ans d'expérience. Les inscriptions atteindront rapidement le nombre maximum de 48.

Dès février 1926, des cours du soir en composition sont ajoutés à la formation de jour. On compte 41 élèves au cours du soir; 24 à la section anglaise et 17 à la section française. Enfin, si, au départ, l'école ne comptait donner que des cours de typographie, il semble que dès l'année suivante (1926), on décide aussi d'offrir des cours de pressier, mais seulement en cours du soir.⁸

Changement de cap

En 1935, après 10 ans de fonctionnement, on en profite pour faire un bilan et apporter certaines modifications. On apprend ainsi qu'entre 1925 et 1935, 195 élèves se sont inscrits au département d'imprimerie de l'École technique de Montréal. Sur ce nombre, seulement 93 étudiants (47,7%) ont obtenu le «certificat d'études typographiques» décerné par l'école depuis la première promotion en 1928.⁹

On en profite également pour modifier le système puisque celui-ci semble montrer certaines défaillances. En effet, à cause de la crise économique des années 1930, l'école se retrouve avec des élèves (une trentaine) qui sont au chômage. En conséquence, ces derniers suivent les cours une semaine sur deux, mais ils ne peuvent travailler en atelier et mettre en application ce qu'ils ont appris durant l'autre semaine. On décide donc de réduire le nombre d'inscription de 48 à 36 et d'offrir un programme à temps plein d'une durée de deux ans au lieu de trois.¹⁰

Au point de vue des installations et de la machinerie disponible, il faudra attendre l'année 1938 pour voir l'École technique

acquérir une linotype et une monotype permettant ainsi l'enseignement de la composition mécanique.¹¹

L'École de reliure

En 1937, une nouvelle section se joint à l'École technique de Montréal, la section reliure de l'École technique. C'est le relieur d'art bien connu à l'époque, Louis-Philippe Beaudoin, qui devient directeur de cette nouvelle section. Louis-Philippe Beaudoin est né en 1901 à Montréal. À l'âge de 17 ans, il entre comme apprenti relieur à la librairie Beauchemin et devient rapidement compagnon relieur. En 1922, il obtient une bourse d'étude – la première accordée au Canada dans le domaine de la reliure – pour aller parfaire sa formation à Paris, au collège technique Estienne, spécialisé dans l'enseignement professionnel des arts et industries du livre. Il y passe 4 années, de 1922 à 1926, se spécialisant dans la reliure d'art.¹²

À son retour, Louis-Philippe Beaudoin ouvre un atelier privé à Montréal. L'atelier fonctionnera de 1927 à 1936, puis en 1937, il fonde la section reliure de l'École technique de Montréal. À ce moment, le cours de reliure s'étend sur une période de 5 ans et comprend des cours de culture générale (dont un cours d'histoire du livre), des cours technique, des cours pratiques en atelier et des visites industrielles. Le programme est divisé en quatre secteurs : la reliure proprement dite ou de bibliothèque; la reliure commerciale; la dorure sur cuir et la dorure sur tranche; et la maroquinerie.¹³

L'École des arts graphiques du Québec

En 1942, on fusionne les sections imprimerie et reliure de l'École technique pour former une école à part entière, l'École des arts graphiques de Montréal. Louis-Philippe Beaudoin est nommé directeur de la nouvelle École qui

occupe les anciens locaux de l'École du Meuble à l'intérieur de l'École technique. Beaudoin sera directeur de l'École de 1942 à 1959.

Avant 1942, seule la composition typographique manuelle, le fonctionnement des presses, la reliure et la composition mécanique étaient enseignés à l'École technique. Avec la création de l'École des arts graphiques en 1942, plusieurs nouveaux domaines de spécialisation font leur apparition. On offre maintenant des formations sur la clicherie, la gravure en relief, la galvanoplastie, la photomécanique, la gravure en taille-douce et l'impression de la taille-douce, la lithographie, la chromolithographie et l'impression lithographique.

Un volet plus artistique aussi fait son apparition avec de nouveaux cours de dessin et de maquette et avec l'arrivée de nouveaux professeurs comme Arthur Gladu et surtout Albert Dumouchel, artiste graveur connu et important, considéré comme un incontournable dans le domaine. Dumouchel, qui avait d'abord exercé le métier de dessinateur de tissu à la Montreal Cotton de Valleyfield, est chargé des cours d'arts plastiques à l'École des arts graphiques.

En 1944, Albert Dumouchel devient professeur à temps plein après y avoir travaillé deux années à temps partiel. Il enseigne le dessin, la composition décorative et la gravure. Seules l'École des arts graphiques et l'École des Beaux-arts de Montréal enseignent la gravure à cette époque. Fait à signaler, il est le gendre de Louis-Philippe Beaudoin, le directeur de l'École.

À son arrivée à l'École, Dumouchel éprouve des difficultés d'intégration, comme le souligne son frère, Jacques Dumouchel, qui lui a consacré un très beau livre: «On semble aimer sa personnalité, mais sa production fait sourire. Elle est incomprise dans ce milieu de professeurs qui viennent, pour la plupart, du secteur industriel et qui ne partagent pas ses intérêts artistiques. Le problème ne réside pas vraiment dans la production de Dumouchel,

mais dans l'écart entre des techniciens de l'imprimerie qui sont des gens du métier et Dumouchel qui fait passer la créativité avant la technique. Son cours de dessin doit apprendre aux étudiants des techniques picturales applicables aux métiers de l'imprimerie. Or, Dumouchel mettra un accent considérable sur l'essor des talents souvent cachés chez ses étudiants. Cette démarche ne semble pas avoir été appréciée par ses collègues¹⁴. L'imprimeur Gérard Thérien, qui a étudié à l'École des arts graphiques à cette époque et qui était un ami d'Arthur Gladu, confirme qu'il y avait mésentente entre Dumouchel et les professeurs qui venaient du «côté technique»¹⁵.

En 1947, Albert Dumouchel lance les *Ateliers d'arts graphiques*, une des premières revues d'art à voir le jour au Québec. Dumouchel est le directeur artistique de la revue, tandis qu'Arthur Gladu en est le directeur technique. La revue, patronnée par l'École des arts graphiques, comprend des poèmes, des essais, des caricatures (de La Palme, entre autres), des reproductions de gravures et des œuvres de Borduas, Pellan, etc. On compte plusieurs étudiants de Dumouchel qui ont connu de belles carrières dans le domaine de la gravure, on qui s'en sont inspirés, comme Marie-Anastasie, Françoise Bujold, Pierre Guillaume, Richard Lacroix, Gilbert Marion, Robert Savoie et Roland Giguère¹⁶.

Le volet artistique de l'École a retenu l'attention des spécialistes de l'histoire de l'art en grande partie en raison du passage d'Albert Dumouchel à l'École, des publications artistiques de Dumouchel et Gladu (comme les *Ateliers d'arts graphiques* parus en 1947 et 1949) et de leur participation au manifeste *Prisme d'Yeux* inspiré par Alfred Pellan en 1948. Guy Robert, qui positionne les cahiers des *Ateliers d'arts graphiques* comme un point central de l'histoire des arts graphiques au Québec souligne que «l'on retrouve dans ces

cahiers les noms les plus significatifs du grand tournant dans l'histoire de l'art au Québec, dont ceux de Borduas et Pellan, Bellefleur et Giguère, Gauvreau et Mousseau, pour n'en citer que quelques-uns»¹⁷.

Dans cette même veine, le passage de Roland Giguère à l'École à titre d'étudiant entre 1948 et 1952 nous éclaire à la fois sur l'essor du volet artistique de l'institution, mais également sur les aspects plus techniques du travail d'imprimeur et sur l'esprit de camaraderie qui y régnait. Ainsi, lorsqu'il fonde les Éditions Erta en 1949, Giguère utilise les équipements de l'École pour imprimer ses premiers recueils de poésie, comme il le rappelle lui-même : «Avec l'accord tacite du chef d'atelier Roch Lefebvre et celui d'Arthur Gladu, nous pouvions ainsi disposer de quelques heures par semaine pour travailler exclusivement à notre livre. Conrad Tremblay préparait les maquettes et, tous les trois, nous composions les poèmes soit à la main, soit en Ludlow. Ce fut un véritable délire typographique. De page en page défilaient presque tous les caractères de l'École : des Garamond, Baskerville, Caslon jusqu'aux Kabe, Tempo et Old English. [...] En tout cas, c'est un vif plaisir que nous donnait, ces soirs, l'art de la typographie»¹⁸. Cet extrait montre bien comment les aspects plus techniques du métier peuvent s'inscrire dans une dynamique artistique. En ce sens, il serait intéressant de voir dans quelle mesure l'École, par son volet technique, a également constitué un terrain fertile à l'essor des arts graphiques et des métiers de maquetistes et de graphistes dans le Québec des années 1950 et 1960.

Finalement, Albert Dumouchel et Arthur Gladu démissionneront en 1960 suite à la nomination de Lucien Normandeau comme nouveau directeur de l'École. Contrairement à Louis-Philippe Beaudoin, qui doit quitter à la suite de fausses accusations de détournement de fonds publics, Normandeau attache peu d'importance à la formation artistique des

élèves. Il a aboli certains cours de dessin et les cours spéciaux de gravures et de litho ouverts aux jeunes artistes qui ne sont pas élèves à l'École. Dans ces conditions, Dumouchel et Gladu quittent pour l'École des Beaux-Arts de Montréal.

1956 : L'Institut des arts graphiques

Au lendemain de la guerre, l'École prend de l'expansion grâce aux anciens combattants qui désirent suivre des cours d'imprimerie pour se recycler et au marché du travail qui connaît un boom sans précédent. À cette époque, l'École reçoit de 30 à 40 demandes d'admission par jour de la part d'anciens combattants. Puis, en 1948, la Commission d'apprentissage décide d'offrir des cours de perfectionnement gratuit le soir pour les ouvriers qui désirent se mettre à jour et améliorer leurs compétences professionnelles. Près de 275 ouvriers démontrent de l'intérêt pour ce projet. La formule trouvée est intéressante puisque chaque mardi de la semaine, des ouvriers de l'imprimerie de la métropole viennent passer une journée de perfectionnement à l'École des arts graphiques et ils sont remplacés dans les ateliers par des étudiants de l'École.

Tous ces changements provoquent un manque d'espace et mène, le 20 octobre 1956, à l'inauguration de nouveaux bâtiments pour l'École des arts graphiques située sur la rue Saint-Hubert, au nord du boulevard Crémazie (à l'emplacement actuel du Cégep Ahuntsic). On en profite aussi pour moderniser le nom et l'École devient le nouvel Institut des arts graphiques du Québec. Le nouvel institut, qui peut maintenant accueillir 400 élèves aux cours du jour et 1 500 aux cours du soir, a coûté près de 4 millions de dollars, dont un million uniquement pour l'équipement et l'outillage. Il est, à ce moment, le plus vaste, le plus moderne et le mieux équipé du genre au Canada.

Plusieurs nouveaux champs d'étude viennent d'ailleurs d'être ajoutés afin de couvrir l'ensemble du domaine de l'imprimerie, ce qui exige l'achat de nouvelle machinerie. Selon la publicité de l'époque, l'Institut des arts graphiques offre maintenant des cours «d'offset, de photogravure, de stéréotypie, de galvanoplastie, de composition manuelle et mécanique (linotypie et monotypie), de typographie, de presses, de sérigraphie, d'héliogravure, de photographie, de lithographie, etc.»¹⁹. Les cours de dessin, d'arts plastiques et de maquettes mènent aussi à la formation des premiers graphistes québécois dans les années 1950.

En 1971, L'Institut des arts graphiques relève maintenant du ministère de l'Éducation et dès l'année suivante, l'enseignement des métiers de l'imprimerie et des arts graphiques se fera dorénavant au Cégep Ahuntsic, l'Institut des arts graphiques devenant le secteur «communication visuelle» du Cégep.

En définitive, l'École des arts graphiques aura été durant plus de 40 ans un lieu privilégié de formation professionnelle permettant à des centaines de jeunes ouvriers d'apprendre un métier valorisant tant du point de vue socio-professionnel que culturel. Il y a plusieurs années maintenant, Roland Giguère, affirmait à juste titre que «le typographe est au cœur du texte : c'est lui qui fait le passage entre le manuscrit et le livre; il est le maître des lettres»²⁰. Les typographes, les relieurs, les pressiers, en fait, tous ceux qui pratiquent les métiers du livre et de l'imprimé, sont au cœur de la vie culturelle d'une société. Ils participent du processus de production de l'imprimé; ainsi, ils sont partie prenante d'une histoire du livre et de l'imprimé qui s'étend de la production et de l'édition de l'imprimé jusqu'à sa diffusion et à sa consommation.

L'École des arts graphiques de Montréal a donc influencé le milieu de l'imprimerie au Québec d'une double façon. Tout d'abord, en permettant à des ouvriers de profiter d'une formation professionnelle qui améliore leurs conditions de vie à une époque où les Canadiens français étaient encore trop souvent limités à des emplois peu qualifiés. Ensuite, l'École s'est révélée être un tremplin pour plusieurs artistes, d'une part, grâce au volet artistique mis de l'avant par son premier directeur, le relieur d'art Louis-Philippe Beaudoin et, d'autre part, grâce à l'enseignement de professeurs comme Albert Dumouchel et Arthur Gladu. En ce sens, l'École des arts graphiques a joué un rôle non négligeable dans l'épanouissement des arts graphiques au Québec.

Notes et références

¹ Cet article est tiré d'une communication prononcée au Congrès de l'Institut de l'Amérique française qui s'est tenu à Chicoutimi, le 8 octobre 2004. Tout comme la communication, l'article s'inscrit dans un plus vaste projet de recherche portant sur l'histoire de l'imprimerie au Québec. Nous désirons donc remercier de son soutien financier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

² Jean-Pierre Charland, *L'enseignement spécialisé au Québec, 1967 à 1982*, Québec, IQRC, 1982, p. 65-74.

³ Gilles Gallichan, *Honoré Mercier : la politique et la culture*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 92.

⁴ Charland, *L'enseignement spécialisé ...*, p. 93.

⁵ Auguste Frigon, «Notre nouvelle école d'imprimerie», *Technique*, février 1926, p. 5.

⁶ *École technique de Montréal. Prospectus*, Montréal, 1930, p. 13.

⁷ «Our Printing School», *Technique*, octobre 1929, p. 2.

⁸ «À l'École d'imprimerie», *Technique*, février 1926, p. 39.

⁹ Fernand Caillet, «Dix ans après», *Technique*, septembre 1935, p. 298.

¹⁰ Fernand Caillet, «Dix ans après», *Technique*, septembre 1935, p. 299.

¹¹ «L'École des arts graphiques», *Technique pour tous*, octobre 1956, p. 46.

¹² Suzanne Beaudoin Dumouchel, *La fondation des arts graphiques/The Foundation of the Graphic Art*

School in Canada, M.A. (Fine Arts) (Université Concordia), 1975, p. 6-9.

¹³ Beaudoin Dumouchel, *La fondation des arts graphiques ...*, p. 31.

¹⁴ Dumouchel, Jacques, *Albert Dumouchel, maître graveur*, LaPrairie (Québec), Éditions Marcel Broquet, Collection Signatures, 1988, p. 110.

¹⁵ Entrevue réalisée avec Gérard Thérien le 11 septembre 2002.

¹⁶ Dumouchel, *Albert Dumouchel, maître graveur, ...*, p. 149.

¹⁷ Guy Robert, *Albert Dumouchel ou la poésie de la main*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 14.

¹⁸ Roland Giguère, «Une aventure en typographie : des Arts graphiques aux Éditions Erta», *Études françaises*, 18, 2 (automne 1982), p. 102.

¹⁹ «L'École des arts graphiques», *Technique pour tous*, octobre 1956, p. 47.

²⁰ Giguère, «Une aventure en typographie ...», p. 98.

Hommage à Lech Walesa

Le 28 novembre 2005, se déroulait à l'Université du Québec à Trois-Rivières une cérémonie de remise d'un doctorat « honoris causa » de l'Université du Québec à Monsieur Lech Walesa.

Dans son allocution, le président de l'Université du Québec, Monsieur Pierre Moreau, annonce que l'Université a recommandé à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Lech Walesa, « pour son parcours exceptionnel comme homme qui, à titre de rassembleur du mouvement ouvrier polonais, symbolise la solidarité et la résistance pacifique à l'oppression;

pour son engagement à défendre les aspirations du peuple polonais et sa détermination face au pouvoir répressif devenant ainsi une figure marquante des idéaux de fraternité, de paix et de liberté;

pour son militantisme actif et son important rôle dans la transition démocratique et l'établissement d'un gouvernement de coalition en Pologne;

pour sa contribution, comme chef d'État, à l'ouverture des frontières de la Pologne, notamment par le développement et le renforcement des liens entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et la communauté universitaire polonaise contribuant ainsi au rayonnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières au sein de la communauté internationale, de la Pologne et de la communauté européenne;

pour la création d'une chaîne de sympathie et de solidarité humaine et scientifique aboutissant à la signature d'un protocole d'entente entre les gouvernements québécois et polonais;

pour son engagement exemplaire et sa contribution au progrès de la démocratie dans le monde. »

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'une large brochette d'invités au nombre desquels figuraient Madame Claudette Carbonneau, présidente de la Centrale des syndicats nationaux (CSN), Monsieur Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), et Monsieur Michel Arseneault, secrétaire général du Syndicat des Métallos. La direction du Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs du Québec (RCHTQ) s'associe à cet hommage, bien mérité, à ce leader syndical et chef d'État en publiant le discours prononcé par le recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

La rédaction

L'allocution de Ghislain Bourque, Recteur
de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Monsieur Lech Walesa,
Mesdames et Messieurs les dignitaires,
Chers invités d'honneur,

« L'avenir, tu n'as pas à le prévoir mais
à le permettre »

— A. de Saint-Exupéry

Au début des années 80, le peuple de Pologne a eu soif de liberté. Conscient qu'il lui fallait s'unir pour faire changer les choses, il s'est exclamé d'une même voix :

«Nié ma volnochtchi bez solidarnochtchi»

« Il n'y a pas de liberté sans la solidarité ». En vous voyant aussi nombreux, aussi solidaires, je constate avec plaisir que nous continuons de chérir la liberté et que nous avons à cœur de saluer ceux et celles qui ont lutté pour elle.

C'est donc avec un immense sentiment de fierté que l'Université du Québec à Trois-Rivières vous accueille aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et de rehausser par votre présence l'éclat de cette cérémonie organisée en l'honneur de Monsieur Lech Walesa, à qui nous sommes très heureux de décerner un doctorat *honoris causa*.

En rendant hommage à Monsieur Walesa, nous voulons souligner le parcours exceptionnel d'un homme qui est devenu le symbole de la solidarité et de la résistance pacifique à l'oppression. C'est aussi pour nous l'occasion de témoigner notre gratitude l'égard d'un chef d'État qui, en contribuant à rouvrir les frontières de la Pologne, a suscité le renforcement des liens entre l'UQTR et la communauté universitaire polonaise. Nous désirons également rappeler que le combat de Monsieur Walesa et du peuple polonais doit demeurer une source d'inspiration pour nos sociétés et tout particulièrement pour le monde universitaire, dont la mission est de favoriser la liberté de pensée et de cultiver l'autonomie intellectuelle.

De Gdansk à Oslo

Permettez-moi de rappeler très brièvement la biographie de Monsieur Walesa. Né à Popowo le 29 septembre 1943, il a d'abord été machiniste agricole, puis électricien aux chantiers navals de Gdansk. En dépit des mesures de répression auxquelles il s'exposait, il est vite devenu un des animateurs du mouvement ouvrier, ce qui lui valut d'ailleurs

de perdre son poste. En 1980, il réussit à fédérer autour de lui des centaines de travailleurs et, à la tête des forces ouvrières, il fonde le syndicat national *Solidarité*.

Il est capital de signaler que Monsieur Walesa préside ainsi à la création du premier syndicat indépendant au sein du monde communiste. Une fois acquis le pluralisme syndical, la volonté populaire pouvait véritablement se faire entendre. Dès lors, ni les censures, ni les interdictions d'assemblée, ni les internements massifs ne purent freiner l'élan du peuple polonais. Même frappé d'interdit et réfugié dans la clandestinité, le mouvement animé par Monsieur Walesa ne cessera de s'étendre, de miner les fondements du régime et de préparer l'avènement de véritables institutions démocratiques en Pologne.

L'engagement de Monsieur Walesa à défendre les aspirations du peuple polonais a fait de lui un emblème de la lutte pour la liberté et lui a valu en 1983 le prix Nobel de la paix. Gardé sous surveillance étroite et confiné au territoire polonais, Monsieur Walesa ne pourra toutefois se rendre à Oslo recevoir son Prix, qui sera remis à son épouse. Son absence fera une forte impression sur les esprits, elle aura même valeur de symbole : les citoyens de Pologne ne sont pas libres, et leur lutte contre l'arbitraire est celle, légitime, d'un peuple en quête d'autonomie et de justice.

Monsieur Walesa jouera par la suite un rôle important lors de la transition démocratique ainsi que lors de l'établissement d'un gouvernement de coalition en Pologne. En 1989, il est l'un des signataires des accords historiques de la Table Ronde, qui préludent à l'organisation des premières élections libres en Europe de l'Est depuis plus de quarante ans. La ferveur démocratique qui gagne alors la Pologne – et nombre d'autres pays subissant le joug soviétique – balaie le pouvoir com-

muniste et précipite sa chute. Monsieur Walesa est élu et occupera la présidence de la République de Pologne de 1990 à 1995.

Une ère d'ouverture et de coopération

En qualité de chef d'État, Monsieur Walesa a su communiquer un message de solidarité humaine et scientifique qui a largement dépassé les frontières de la Pologne. La présidence de Monsieur Walesa marque ainsi le début d'une ère de coopération avec plusieurs pays occidentaux. C'est au cours de cette ère, notamment, que seront signées diverses ententes entre l'UQTR et des établissements d'enseignement polonais. En rouvrant les portes de la patrie, Monsieur Walesa a permis de rebâtir les ponts entre les compatriotes d'ici et de Pologne, et de créer à nouveau un espace libre de rencontres et d'échanges scientifiques.

Cette cérémonie sert en outre à rappeler que, depuis la fondation de l'UQTR en 1969, nos professeurs d'origine polonaise ont concouru au mouvement d'ouverture de la Pologne. Je pense tout spécialement au professeur Jozef Litynski, qui a agi durant de nombreuses années à titre de délégué canadien du gouvernement polonais en exil. Monsieur Litynski a été un ardent défenseur du syndicat *Solidarité* et a soutenu avec énergie les initiatives démocratiques qui devaient mener à l'émancipation de son pays. Le professeur Adam Skorek, aussi de l'UQTR, a vécu de très près les événements qui ont secoué la Pologne au début des années 80. Désireux d'exprimer son estime et sa reconnaissance au leader du syndicat *Solidarité*, il a chaudement appuyé la candidature de Monsieur Walesa pour un doctorat honorifique, en plus de se dévouer entièrement à l'or-

ganisation de la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui.

Solidarité, un outil de progrès social

Je voudrais maintenant revenir un instant sur l'appel lancé jadis par Monsieur Walesa et la classe ouvrière de Pologne, et dont le maître-mot est « solidarité ». La solidarité a été en Pologne un facteur de progrès social et la cause de transformations profondes. Elle a permis de remettre en mouvement une société qui tendait à se scléroser, en proie à un système qui, incapable de générer de nouvelles idées, ne faisait plus que se survivre. L'illusion des lendemains qui chantent avait été de longtemps dissipée. En fait, seule la contrainte assurait un semblant de cohésion en Pologne. Mais la machine tournait à vide. En porte-à-faux avec l'idéologie officielle, le peuple polonais voyait son dynamisme entravé et semblait bloqué dans son évolution.

L'appel pacifique à la mobilisation a en ce sens permis d'échapper à la stagnation. Dès lors, la Pologne a pu remettre de l'avant des principes d'innovation sociale, précisément parce qu'elle était redevenue une société innovante. Les Polonais n'en étaient plus à se demander s'il était utile de prévoir l'avenir : ils croyaient plutôt qu'il devenait urgent de le permettre ! En s'unissant, le peuple polonais reprenait espoir; en s'émancipant, il faisait plus que permettre l'avenir, il le réinventait. La solidarité a ainsi été un agent de changement, un outil de développement et de déploiement social. Monsieur Walesa et les travailleurs de Pologne ont contribué à libérer des forces longtemps contenues et à rendre de nouveau les Polonaises et les Polonais socialement imaginatifs et maîtres de leur destinée.

Liberté et mission universitaire

Avant de terminer, j'aimerais faire observer qu'en réclamant et obtenant la création de syndicats libres, le mouvement *Solidarité* s'est opposé aux effets délétères de la pensée unique. À ce titre, il devrait toujours inspirer le milieu universitaire qui, s'il veut encourager le choc salutaire des idées, suppose et appelle la liberté. D'ailleurs il est de l'essence des dictatures de réprimer cette liberté, c'est-à-dire d'encadrer la pensée, de circonscire le champ de la réflexion, de contrôler étroitement ce qui, en circulant hors des canaux autorisés, risquerait de conduire à l'hétérodoxie, voire à la dissidence. Dès lors que le rôle de l'Université est de chercher, jamais elle ne devrait se borner à reproduire complaisamment les opinions reçues ou imposées. Son rôle est bien plutôt de cultiver l'esprit d'examen et le jugement critique, tout en ayant soin de maintenir un équilibre entre les divergences à exprimer et le dialogue à préserver.

À cet égard, le syndicat *Solidarité* doit demeurer un exemple pour nous tous. En se battant pour le pluralisme syndical, Monsieur Walesa et les travailleurs de Pologne ont voulu que leur regroupement soit un espace de liberté. Ils ne voulaient pas d'un syndicat inféodé au pouvoir et qui ne serait qu'un simple appendice du Parti. Comprenant qu'il n'est pas de pire monopole que celui des idées, ils se sont dressés pour obtenir la pleine liberté d'expression, et donc le droit à la divergence. Je trouve pour ma part remarquable la fermeté avec laquelle ils ont refusé de se conformer à l'ordre établi, tout en insistant sur la nécessité de trouver un terrain d'entente et de parvenir à une solution négociée. L'institution universitaire devrait toujours se souvenir du courage déployé par le syndicat *Solidarité* qui, dans un contexte explosif requérant toutes les ressources de la diplomatie, a

refusé d'abdiquer son indépendance et sa liberté.

Monsieur Walesa, en vous rendant hommage aujourd'hui, l'UQTR est heureuse de reconnaître votre contribution aux progrès de la démocratie en Pologne et à travers le monde. Elle tient en outre à vous exprimer sa gratitude pour avoir élargi les cadres de la communauté universitaire internationale et renforcé le maillage de notre établissement avec les institutions polonaises. Les membres de notre université veulent aussi témoigner leur profond attachement aux idéaux de liberté et de paix que vous et votre peuple avez courageusement défendus, et que nous serons toujours fiers de promouvoir.

Si, comme je me plais à le croire, la liberté est toujours un peu relative à l'ordre des contraintes dont on s'affranchit, alors je tiens à l'affirmer : votre liberté est exemplaire, Monsieur Walesa, et de fait bien plus riche que celle que nous nous attachons humblement à soutenir.

Sur l'idée de liberté, permettez-moi de renchérir, histoire de mieux circonscire les conditions de son avènement. Ici, un proverbe polonais peut aider à nous instruire, qui dit que « Pour croire avec certitude, il faut commencer par douter ». En effet, il a fallu douter pour résister et dépasser le régime totalitaire qui entravait la marche de la Pologne. Il a fallu douter pour libérer l'espérance et affirmer sa foi en l'avenir. Parce qu'il a commencé par douter, le peuple polonais peut aujourd'hui croire avec certitude qu'il a écrit une page unique dans l'Histoire.

Mesdames et Messieurs, l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, est fière et honorée d'octroyer un doctorat *honoris causa* à Monsieur Lech Walesa.

Syndicalisme et archives

La politique des archives de la CSN

Nous reproduisons la politique d'accès aux archives de la CSN. Le 6 novembre 2004, le président du RCHTQ adressait une lettre à la CSN pour lui signaler que plusieurs chercheurs lui ont formulé des plaintes à l'effet que leurs archives étaient, à toute fin pratique, inaccessibles. À la suite d'une rencontre entre les représentants de la CSN et du RCHTQ, la CSN s'est engagée à définir une politique en ce domaine. C'est cette politique, adoptée par le Bureau confédéral le 6 novembre 2005, que nous publions dans le présent Bulletin. Elle nous donne entière satisfaction et nous voulons remercier la CSN du soin qu'elle a mis à l'élaboration de cette politique d'accès aux Archives de la Confédération des syndicats nationaux.

Georges Massé

Président du RCHTQ

Politique d'accès aux archives de la CSN

1. Objectif

a. La présente politique a pour objectif de définir les modalités d'accès aux archives de la CSN, des organisations et des syndicats affiliés, ainsi que des groupes et des personnes qui lui en ont confié la garde.

2. Politique générale

a. Les archives qui sont sous la garde de la CSN sont de nature privée. Elles sont d'abord disponibles pour répondre aux besoins des utilisateurs internes. Elles peuvent aussi être rendues disponibles pour les utilisateurs externes qui lui en font la demande.

b. Les archives intermédiaires sont des documents semi-actifs dont on a confié la garde à la CSN. Ces archives demeurent la propriété de leur créateur jusqu'à leur

transfert aux archives historiques.

c. Les archives historiques sont des documents inactifs qui sont conservés pour leur valeur d'information et de recherche. Ces archives sont la propriété de la CSN, peu importe leur provenance.

d. La CSN est soucieuse de conformer ses pratiques avec la Loi sur le droit d'auteur et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

e. Les pratiques archivistiques et les relations avec les utilisateurs se font en conformité avec l'esprit du Code de déontologie de l'Association des archivistes du Québec.

3. Utilisateurs

a. Les demandes d'accès aux archives proviennent des deux catégories d'utilisateurs suivantes :

i. Les utilisateurs internes : ce sont des personnes qui, dans le cadre de leur travail

ou pour répondre aux besoins de leur organisation, doivent avoir accès aux archives.

ii. Les utilisateurs externes : ce sont des personnes qui, pour des fins de recherche, de publication, ou d'information, sollicitent un accès aux archives historiques.

iii. Les représentants des organisations qui sont propriétaires d'archives intermédiaires dont ils ont confié la garde à la CSN sont sujets aux mêmes règles d'accès que les autres utilisateurs.

iv. Afin de favoriser la recherche et la publication d'études sur le monde ouvrier et sur la CSN, les étudiants et les chercheurs de niveau universitaire, ont un accès particulier aux archives historiques.

4. Conditions d'accès aux documents

a. Les archives historiques ne peuvent faire l'objet d'aucun prêt.

b. La consultation des documents se fait sur place. Dans la salle de consultation prévue à cet effet, sous la surveillance de l'archiviste ou de toute autre personne mandatée par lui.

c. La consultation des documents se fait durant les heures d'ouverture prévues à l'article no 10, à moins d'entente explicite à cet effet. Afin d'éviter une période d'attente aux utilisateurs, ces derniers sont invités à prendre rendez-vous avec l'archiviste par téléphone ou par courriel.

d. L'accès aux aires de rangement est strictement réservé à l'archiviste ou à toute autre personne mandatée par ce dernier ou par la CSN.

e. Plusieurs dossiers peuvent être remis en même temps à l'utilisateur mais il est souhaitable que les documents ne soient consultés qu'un dossier à la fois. Les documents devront être laissés dans leurs pochettes ou enveloppes protectrices. L'ordre original des documents doit être respecté.

f. Les documents fragiles pourront faire l'objet de restrictions à l'accès et à la consultation.

g. Il est interdit d'écrire sur les documents ou d'y effacer quoi que ce soit. Il est de plus interdit d'apposer sur les documents des « *Post-it* ».

h. Lors de la manipulation de documents fragiles, l'utilisateur pourra être tenu d'utiliser des gants de coton.

i. Certains fonds d'archives qui ont été confiés à la CSN pourront faire l'objet de restrictions particulières, conformément aux ententes convenues entre le donateur et la CSN. Cependant, les représentants explicitement mandatés par ces organisations pourront y avoir un accès direct.

5. Modalités d'accès

a. Toute demande d'accès aux archives doit être acheminée au responsable des archives. Pour les utilisateurs internes ils devront utiliser un « mandat ». Pour les utilisateurs externes, ils devront utiliser le formulaire mis à leur disposition à cet effet. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la CSN.

b. Une copie de la présente politique est remise aux utilisateurs. Ces derniers doivent en respecter les dispositions.

c. Les utilisateurs externes doivent s'attendre à un délai raisonnable nécessaire à la recherche et à la préparation des documents. Ce délai peut varier en fonction de l'ampleur ou de la complexité de la demande.

d. La CSN se réserve le droit d'interdire l'accès aux archives pour toute raison qu'elle juge utile. Elle en communiquera les motifs à l'utilisateur.

6. Dispositions générales

a. L'archiviste vérifiera que les documents actifs ou semi-actifs remis pour consultation ne sont pas de nature confidentielle ou ne contiennent pas de renseignements nominatifs.

b. Dans le cas où de tels documents ou renseignements seraient communiqués par erreur, l'utilisateur s'engage à en aviser

l'archiviste et à détruire toute reproduction de tels documents.

c. Dans le cas des archives historiques l'utilisateur externe s'assurera que les renseignements concernant des personnes vivantes soient dépersonnalisés.

d. L'utilisateur externe qui utilise, dans une publication, la reproduction d'un document provenant des archives le la CSN doit y indiquer la référence et il est invité à remettre une copie de la publication à la CSN.

e. Pour les reproductions des documents devant être effectuées à l'extérieur de la CSN, l'utilisateur doit s'attendre à un délai raisonnable pour leur réalisation.

f. Aucune exception aux règles de sécurité ou aux règles de manipulation ne sera tolérée.

7. Reproduction des documents

a. La reproduction de documents est soumise aux conditions de la Loi sur le droit d'auteur.

i. La loi sur le droit d'auteur confère, de façon générale, à la CSN un droit de propriété intellectuelle sur ses archives historiques.

ii. Seules les archives historiques dont la CSN est titulaire du droit d'auteur pourront être reproduites par les utilisateurs.

iii. Dans le cas où le titulaire d'un droit d'auteur ne peut être identifié avec certitude, la CSN pourrait refuser la reproduction d'un document.

b. Les coûts de reproduction sont défrayés par l'utilisateur.

c. La numérisation de documents et de photographies se fait, dans la mesure du possible, selon les directives émises par l'utilisateur.

d. La CSN remettra sur demande les fichiers de documents numérisés à l'utilisateur par courrier électronique ou sur support CD ou DVD. L'utilisateur défraie le coût du matériel.

8. Évaluation du volume des demandes

a. Les demandes d'accès aux archives

historiques seront traitées, dans les meilleurs délais en fonction des disponibilités de l'archiviste. Une évaluation périodique du volume des demandes et de la capacité d'y répondre sera fait par le Service des communications.

9. La présente politique a été adoptée par le comité exécutif de la CSN, le 1er septembre 2005.

10. Coordonnées et heures d'ouverture

a. Le service des communications est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Entre la Fête Nationale et la Fête du travail, les heures d'ouverture seront de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

b. Confédération des syndicats nationaux

Service des communications

1601 avenue de Lorimier

Montréal, Québec

H2K 4M5

c. Yves.Lacroix@csn.qc.ca

<http://www.csn.qc.ca/documentation>

Le mouvement syndical à Montréal à la fin du XIX^e siècle

La mémoire collective des Québécois et Québécoises est toujours largement marquée par une interprétation issue des artisans de la Révolution tranquille voulant que la société francophone d'avant la Deuxième Guerre mondiale soit sous la coupe des seules forces venant de Rome ou de la France conservatrice. On imagine une société dominée par le clergé catholique, rivée à l'agriculture, monolithe au plan idéologique et organique dans sa structure sociale. Un effort de recherche mieux documentée sur le Québec contemporain depuis les années 1970 révèle un image bien différente montrant que le Québec s'industrialise et s'urbanise depuis le milieu du XIX^e siècle, qu'il comporte une structure sociale reflétant son industrialisation et qu'il subit l'influence importante chez ses élites du courant de pensée libéral. En outre, on a trop tendance à oublier que la société francophone est soumise également à l'influence du milieu nord-américain, qu'elle vienne du Canada anglais ou de nos voisins états-uniens.

Parmi les courants provenant du Sud de notre frontière, il y a le syndicalisme états-unien dont les organisations se répandent au Québec dans la seconde moitié du XIX^e siècle sous l'impulsion des unions internationales et de l'Ordre des Chevaliers du travail. Le premier syndicat international, une section de l'Union internationale des mouleurs, est établi à Montréal en 1860 et on compte une trentaine de syndicats internationaux au Québec en 1890. Leur action est surtout portée sur la négociation de bonnes conventions collectives de travail avec les employeurs. Il en va autrement des Chevaliers du travail qui ont des objectifs sociaux plus larges visant à l'avancement de la classe ouvrière en misant sur l'éducation des citoyens et sur une action de représentation auprès des pouvoirs publics. En 1887, il y a 45 assemblées des Chevaliers du travail au Québec, dont 29 à Montréal, réunissant à la fois des travailleurs francophones et anglophones.

C'est le souci des Chevaliers d'ajouter une dimension politique à l'action syndicale qui détermine l'Assemblée Ville-Marie de Montréal en 1885 à se doter d'un programme de réformes socio-politiques (nous le reproduisons plus bas) qui débordent largement le travail en entreprise. Leurs réclamations représentent le premier programme global de réforme sociale issu du milieu ouvrier; elles touchent l'instruction publique, le système judiciaire, les lieux de travail et les droits politiques. L'action des Chevaliers débouche l'année suivante sur la fondation du Conseil central des métiers et du travail de Montréal auquel s'affilient des assemblées de Chevaliers du travail et des unions internationales. Le Conseil reprend substantiellement le programme de l'Assemblée Ville-Marie qu'il se propose de défendre auprès du conseil de ville de Montréal et du gouvernement du Québec. Comme racontée plus bas, son intervention va déterminer la municipalité à abolir la corvée (obligation de payer un dollar pour pouvoir voter lorsqu'un citoyen ne paie pas de taxe municipale) et à diminuer la taxe d'eau. Au niveau provincial, on réussit à faire nommer Louis Guyon, ex-président du Conseil, comme inspecteur des manufactures. Les leaders ouvriers s'impliquent aussi activement dans le Congrès des métiers et du travail du Canada qui les représente auprès du gouvernement fédéral. À cette action de lobby se greffe aussi une implication en politique partisane aux élections provinciales et fédérales pour faire élire des députés ouvriers sensibles aux revendica-

tions du Conseil. En 1888, A.-T. Lépine, un Chevalier, est élu à une élection fédérale et Joseph Béland, ex-président du Conseil, à une élection provinciale la même année. Une portion du texte ci-dessous raconte les péripéties du Conseil à ce chapitre.

Le Conseil organise aussi chaque année depuis 1886 un défilé à l'occasion de la célébration de la Fête du travail, le premier lundi de septembre, afin d'affirmer la présence et la force du mouvement ouvrier. Le journal La Presse fait largement écho à cette manifestation en lui consacrant des pages complètes. Ce quotidien veut se démarquer de la presse politique et s'efforce d'intéresser les lecteurs de milieu ouvrier par sa présentation originale et par son contenu rédactionnel différent (il deviendra un grand quotidien pour cette raison). Comme noté plus bas, le journal est sensible aux revendications ouvrières et Jules Helbronner, un de ses éditorialistes, prend fait et cause pour la défense de leurs droits (il est probablement l'auteur du texte ci-dessous). La célébration de la Fête est l'occasion dans ses pages de rendre hommage aux travailleurs et aussi de tracer le chemin parcouru par les organisations ouvrières. On y trouve donc des historiques du syndicalisme dès la fin du XIXe siècle, ce qui constitue une source intéressante d'informations sur les premiers pas du mouvement ouvrier (The Montreal Star fait de même). Nous reproduisons ci-dessous un texte qui nous est apparu révélateur, publié à deux reprises dans La Presse en 1893, et un autre paru en 1994 et tiré du journal Le Monde, un hebdomadaire dirigé par Urbain Lafontaine, un typographe devenu un leader ouvrier important à l'époque (il est probablement l'auteur du texte).

Ces deux textes illustrent la vigueur du mouvement syndical au Québec en cette fin de siècle alors qu'un nombre imposant de salariés font partie de syndicats où les francophones jouent un rôle déterminant (on notera plus bas que les cinq syndicats de la métropole affiliés à la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers comptent 2 000 membres). Ces organisations participent à l'expérience syndicale états-unienne et elles influencent déjà les pouvoirs publics. Ce qui nous amène à un certain nombre d'autres constatations que nous avons développées plus longuement ailleurs : le Québec est soumis au processus industriel depuis le XIXe siècle et il en a découlé une structure sociale diversifiée avec une classe ouvrière manifestant un niveau conscience comparable à celle des autres travailleurs nord-américains.

Jacques Rouillard
Département d'histoire
Université de Montréal

Le mouvement ouvrier à Montréal

(*La Presse*, 24 juin 1893, p.11; 2 septembre 1893 p.1 et 3)

Le mouvement ouvrier, à Montréal, n'a guère commencé qu'il y a une dizaine d'années, mais l'impulsion qui lui a été donnée dès les premiers jours lui a fait faire des progrès considérables, progrès que les ouvriers ont su maintenir, grâce à la sagesse qu'ils ont montrée dans la discussion de leurs intérêts et à la légalité des moyens qu'ils ont toujours employés pour

faire avancer leur cause.

C'est de l'établissement des Chevaliers du Travail que date réellement le mouvement ouvrier à Montréal. En agrandissant le champ d'opération des sociétés ouvrières, en s'occupant des intérêts généraux de la classe des travailleurs, les Chevaliers du Travail ont montré aux associations ouvrières le rôle qu'elles étaient appelés à jouer et qu'elles ont joué pour le grand bien des ouvriers et de la paix sociale depuis 1883.

Avant ce temps, il existait bien quelques unions de métier, mais leur influence était nulle. Isolées les unes des autres, ne connaissant

aucun des principes même les plus élémentaires qui gouvernent les questions sociales, souffrant du despotisme du capital, elles étaient incapables de s'y soustraire, ignorant les remèdes à employer et les moyens à prendre pour améliorer la condition de leurs membres. Comme tous les impuissants, ces unions recouraient aux menaces lorsqu'elles demandaient une augmentation de salaire ou lorsqu'elles voulaient soustraire leurs membres à quelque règlement d'atelier injuste. Elles étaient trop faibles pour faire autre chose.

Les grèves d'avant 1883 furent dange-reuses, sanglantes et laissèrent des souvenirs amers dans l'esprit de ceux qui en souffrirent, comme toutes les grèves faites par des ouvriers non organisés et dans lesquelles les travailleurs succombent fatalement malgré leur bon droit. L'adoption du principe de la protection en 1878, amena une détente entre les relations du capital et du travail en augmentant la demande de la main d'œuvre, mais cette demande satisfaite les rapports entre les patrons et les ouvriers devinrent plus tendus et la situation était devenue quelque peu inquiétante lorsque la première assemblée des Chevaliers du Travail fut fondée à Montréal, en 1883. Cette assemblée composée presque entièrement d'ouvriers anglais, prit le nom de « Dominion ».

Un an plus tard, le 27 septembre 1884, fut fondée la seconde assemblée des Chevaliers du Travail, à Montréal, elle prit le nom de Ville-Marie. Les fondateurs de cette première assemblée canadienne-française furent : Georges S. Warren, Arthur Pepin, Alfred Jacques, Eldège Gauthier, Elie Massie, Edmond Gaoutte, Charles Picard, Alexandre Dortie, Octave Giard, Cléophas Labelle, Ephraïme Jeannard et Ulric Guilbault. Le premier président de cette assemblée fut Elie Massie.

Ces assemblées progressèrent très lentement au début; mais leurs principes étant mieux connus inspirèrent la confiance aux ouvriers qui furent de plus très frappés de la protection réelle que cette association accor-

daît à ses membres. Les ouvriers comprirent mieux qu'ils n'avaient pu le faire jusqu'à ce jour les bienfaits de l'association et se présentèrent en foule dans les assemblées des Chevaliers du Travail.

À l'assemblée on enregistrait les nouveaux membres par centaines, et soixante à soixante-quinze ouvriers se firent recevoir à chacune des séances hebdomadaires. Ce succès faillit, pour deux causes, compromettre et ruiner à tout jamais l'ordre des Chevaliers du Travail de Montréal. La première des causes était née de la fausse impression qu'un nombre d'ouvriers s'était faite du rôle que les Chevaliers du Travail entendaient remplir. Ils croyaient qu'une fois reçus membres de l'ordre, l'association toute entière allait entrer en guerre contre les patrons, et faire séance tenante, réduire les heures de travail, augmenter les salaires et supprimer les règlements injustes d'atelier.

Quand ces hommes qui souffraient depuis des années, dont le caractère était aigri par des vexations sans nombre et sans fin, s'aperçurent que les Chevaliers du Travail n'était ni des révolutionnaires voulant bouleverser la société, ni des tyrans voulant opprimer les patrons, ils perdirent patience et tout en reconnaissant la justesse des principes de l'ordre et des moyens employés pour amener une amélioration lente mais certaine et durable de la condition morale et matérielle des ouvriers, ils se retirèrent affaiblissant quelques peu la puissance et l'influence des Chevaliers.

Mais le danger le plus grave que courut cette grande association ouvrière fut celui que lui firent courir les hommes sans principes qui se firent recevoir dans un but intéressé pour accaparer à leur profit la puissance de l'association et qui, voyant leur projet déjoué, voulurent la détruire en ruinant les hommes sincères et dévoués qui faisaient obstacle à leurs injustes convoitises.

En dépit de cette guerre intestine, qui heureusement ne dura que quelques mois, les Chevaliers du Travail firent faire à leur cause

ouvrière des progrès qui étonnèrent toutes les classes de la société, au Canada, et qui en firent dès le début de ses luttes une puissance avec laquelle il était nécessaire de compter.

Les officiers de l'assemblée Ville-Marie, la plus ancienne et la plus forte des assemblées canadiennes-françaises, se mirent consciencieusement à l'étude de la position de la question sociale à Montréal et commencèrent dès 1884 cette campagne qui devait attirer à un si haut degré l'attention des hommes d'État et des économistes canadiens.

Le 3 décembre 1884, elle enregistra son protêt contre l'application de la corvée à Montréal, en adoptant, à ce sujet, un vote de censure contre le conseil de ville. Ce vote, première manifestation de l'existence des Chevaliers du Travail à Montréal, fit sourire les échevins d'alors. À cette même séance, fut nommé un comité chargé d'aviser aux moyens de faire diminuer le prix du pain.

Cette diminution obtenue l'Assemblée Ville-Marie recommença à s'occuper de la question de la corvée, les hostilités contre le conseil de ville furent renouvelées dès les premiers mois de 1885 et au mois de juin de la même année elle envoya au parlement provincial des pétitions qu'elle avait fait signer demandant l'abolition de cette journée de corvée qui enlevait aux locataires et par conséquent aux ouvriers toute influence dans l'administration municipale. Cette pétition resta sans effet.

L'Assemblée Ville-Marie résolut alors d'entamer contre le conseil de ville une lutte qui ne cesserait qu'au jour où la corvée serait abolie. Cette lutte dans laquelle les Chevaliers du Travail devaient revendiquer les droits électoraux de tous les ouvriers devait, si on voulait être à même de la poursuivre jusqu'au bout, être faite non par les chevaliers seuls, mais par la masse des ouvriers.

La fondation des assemblées de chevaliers avait eu pour résultat indirect de renfor-

cer les unions de métiers d'augmenter le nombre de leurs membres et de les transformer en associations importantes. Grouper tous les ouvriers en un seul faisceau, c'était assurer le succès de la lutte; c'est à ce résultat que tendirent les efforts et les travaux des officiers de la « Ville-Marie ». On résolut de faire appel à toutes les associations de la province et de leur proposer un programme commun à la réalisation duquel travailleraient tous les ouvriers de la province.

Le 23 novembre 1885, l'Assemblée Ville-Marie adopta son programme et décida à l'unanimité qu'il serait publié dans les journaux et adressé à toutes les sociétés ouvrières de la Province de Québec.

Association ouvrière Ville-Marie
Aux sociétés ouvrières de la province de
Québec

Ce programme très modéré dans le fond comme dans la forme formulait les demandes suivantes :

Instruction

1° Obligation pour les patrons qui emploient des enfants ne sachant ni lire ni écrire, de les laisser suivre l'école à des jours et à des heures déterminés.

2° Création d'école du soir et de bibliothèques populaires.

Justice

1° Établissement de Cours de Commissaires dans les villes où elles n'existent pas.

2° Pouvoir donné aux juges d'accorder terme et délai aux salariés débiteurs avant l'exécution du jugement, comme cela existe en Angleterre et en France.

3° Suppression de la saisie mobilière contre les salariés débiteurs.

4° *Saisie-arrêt* : Maximum de la saisie-arrêt, pour l'ensemble des créances, fixé à 15 p.c. du salaire avec pouvoir accordé aux juges

d'abaisser ce maximum, comme il est dit au paragraphe 2, selon la nature de la dette et la position du débiteur. Exécution de la saisie-ar-rêt pour les sommes échues et à échoir, par simple signification faite au patron, sans exiger aucun changement de la part de ce dernier et sans opposition possible de la part du saisi en dehors de l'opposition pour illégalité ou vices de formes.

5° Création d'un tribunal d'arbitres, composé par moitié de patrons et d'ouvriers, ayant juridiction dans toutes les questions et contestations concernant le travail et le salaire.

6° Remplacement de l'Acte des Maîtres et Apprentis, qui traite les apprentis comme des criminels, par des règlements plus conformes à la civilisation moderne; et devant être appliquées par les tribunaux d'arbitres et non par les magistrats de police.

7° Remplacement de la loi Taillon -Acte des manufactures de 1885- par un acte sensé et humain (*)¹

Travail

1° Suppression, dans les manufactures, du travail des enfants au-dessous de 14 ans.

2° Limitation à 8 heures, de la journée de travail des femmes et des enfants.

3° Intervention du tribunal d'arbitres dans tous les contrats d'apprentissage.

4° Suppression des prisons des travaux faisant concurrence à l'industrie.

5° Suppression de l'Immigration assistée en dehors des immigrants de la classe agricole.

Santé publique

Mise en force et amélioration des lois existantes concernant la salubrité dans les manufactures, la construction et l'entretien des maisons d'habitation et des égouts.

Droits politiques

1° Suppression des qualifications d'éligibilité pour les candidats au parlement local et aux conseils municipaux, comme cela a été établi du reste pour le Parlement fédéral.

2° Suppression de la corvée.

Ce programme fut bien accueilli par les journaux et l'opinion publique; il est resté le programme des associations ouvrières de Montréal qui en poursuivent légalement la réalisation complète. La rédaction avait été confiée à un comité de sept membres, au nombre desquels se trouvait M. Jules Helbronner, le rédacteur en chef actuel de *La Presse*. M. Helbronner était certainement un des hommes connaissant le mieux la question ouvrière au Canada; aussi les services qu'il a rendus en cette circonstance ont-ils été vivement appréciés par les ouvriers.

Le 4 décembre 1885, l'Assemblée Ville-Marie invita toutes les associations ouvrières de Montréal à nommer des délégués pour prendre ce programme en considération. Cette invitation ayant été acceptée à l'unanimité par les sociétés invitées, les délégués se réunirent le 12 janvier 1886 et adoptèrent le programme tel que présenté par la Ville-Marie sans aucune modification. C'est à cette réunion du 12 janvier 1886 que les délégués de l'Assemblée Ville-Marie proposèrent de rendre définitive l'union de toutes les sociétés ouvrières représentées et de constituer cette union en «Conseil central des Métiers et du Travail».

Les délégués assemblés soumièrent ce projet à leurs assemblées ou unions respectives qui toutes l'acceptèrent, et le Conseil Central fut définitivement fondé au mois de février 1886. M. Louis Guyon, aujourd'hui inspecteur des fabriques à Montréal, en fut le premier président. Depuis lors, c'est par ce conseil qu'ont été discutées et résolues les questions ouvrières intéressant les travailleurs.

Ici, avant de continuer, qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse et de parler quelque peu de *La Presse*. Ce journal, dès sa fondation, entra dans le mouvement ouvrier et M. Helbronner fut chargé de s'occuper spécialement de la question ouvrière. Tout le monde a lu et lit encore les chroniques ouvrières de Jean-Baptiste Gagnepetit, chronique qui ont amassé sur la tête de leur auteur toutes les rancunes des adversaires des sociétés ouvrières.

res, mais qui, par contre, lui ont mérité la reconnaissance sincère des ouvriers.

Pour reconnaître les services de *La Presse*, l'Assemblée Ville-Marie présenta à son propriétaire une adresse écrite sur parchemin et exprimant sa reconnaissance pour les services rendus. Plus tard, le Conseil Central des Métiers et du Travail nomma sous l'empire du même sentiment M. Jules Helbronner, le rédacteur ouvrier, membre à vie du Conseil Central.

La Presse est toujours restée fidèle à ceux qu'elle s'était donnée pour mission de défendre. Aussi les ouvriers ont-ils prouvé leur reconnaissance à ce journal en devenant ses lecteurs assidus et constants. C'est l'alliance du Conseil Central et de *La Presse* qui a rendu ces deux institutions si puissantes aujourd'hui. Il serait inutile de rappeler ici tous les services rendus par le grand journal canadien, nous allons dire ouvrier, à la classe des travailleurs; qu'il nous suffise de dire que toutes les victoires remportées par les associations ouvrières l'ont été avec l'aide de *La Presse*. C'est *La Presse* et le fait est devenu historique, qui a signalé au Conseil Central des Métiers et du Travail, l'illégalité de la journée de corvée et qui lui a conseillé de s'adresser aux tribunaux pour la faire abolir. Le Conseil Central suivit ce conseil et entama la lutte dès le premier mois de sa constitution.

Il y avait quinze grands mois que *La Presse* démontrait aux échevins, au conseil de ville et à son département en loi que la corvée ne pouvait être imposée aux locataires, aux ouvriers et que ces derniers avaient le droit de prendre part aux élections sans payer cette odieuse taxe. Rien ne fit, c'est alors que le Conseil Central des Métiers et du Travail donna l'instruction à ses avocats Messieurs Edouard Barnard, C.R., et Charles Doherty, aujourd'hui juge, de revendiquer devant le bureau des réviseurs les droits électoraux des ouvriers. Les réviseurs décidèrent à la majorité d'une voix de porter la question devant les tribunaux. C'est alors que commença cette grande lutte, sans exemple

dans l'histoire, dans laquelle la classe la plus nombreuse et la plus laborieuse de la société réclamait calmement, pacifiquement devant les tribunaux du pays son droit le plus sacré de citoyen qu'on lui avait injustement enlevé et qu'on ne voulait pas lui rendre.

En dehors de *La Presse* qui bataille vaillamment jusqu'au jour de la victoire et dont le chroniqueur ouvrier était le représentant officiel du Conseil Central près des avocats (sic), tous les journaux du pays furent hostiles ou indifférents à cette lutte. La corporation eut recours à toutes les manœuvres pour diviser les ouvriers et faire cesser les procès; battue, elle eut recours à toutes les subtilités légales pour lasser les ouvriers, dont quelques-uns, effrayés de la tâche assumée par le Conseil Central, ne cessaient de répéter : on ne lutte pas avec la corporation. À la corporation où l'on n'avait aucune idée de ce qu'était le Conseil Central, de ce qu'il voulait et de ce qu'il pouvait, on disait : Les ouvriers ne tiendront pas longtemps, ça n'est pas dans leur habitude. On cherche en effet à les fatiguer, à épuiser leurs fonds en entassant procès sur procès et en les obligeant à entamer plus de quatre cents causes ! Quatorze juges furent appelés à siéger dans ces procès de la corvée, et tous, sauf un, donnèrent gain de cause aux ouvriers, habilement et honnêtement défendus par MM. Barnard et Doherty. Enfin dans l'automne de 1886, la Cour de Révision rendit un jugement abolissant la corvée.

Cette lutte de près de deux ans avait initié les ouvriers aux affaires municipales et ils n'avaient pas attendu l'heure de la victoire pour faire sentir leur puissance à la corporation. Dès 1886, ils s'opposaient à Québec à une demande d'emprunt civique de \$600,000 et la faisait repousser par le parlement; ils faisaient également rejeter par la législature le *poll tax* que le conseil de ville voulait substituer à la corvée, pour mieux priver les ouvriers de leur droit de vote et pour conserver à l'aide de cette taxe le moyen si puissant de corruption qu'était la

corvée et à l'aide duquel tant d'échevins s'étaient fait élire.

L'union entre les ouvriers était faite; les élections générales provinciales arrivaient; ils voulurent essayer leurs forces, se compter. Le Conseil Central des Métiers et du Travail, après avoir consulté les différentes associations ouvrières, fit la lutte dans les trois divisions de Montréal. Dans la division Ouest, M. W. Robertson fut choisi pour lutter contre M. J. S. Hell. Dans la division Est, le Conseil central, supporté par le comité central, supporté par le comité central du parti National, combattit l'honorable M. Taillon avec M. A. Gravel. Quinze jours avant l'élection, le comité national abandonna les ouvriers et leur candidat et endossa la candidature de M. L. O. David. Les ouvriers furent battus, mais battus honorablement. Ne voulant pas faire de politique dans cette revue du mouvement ouvrier, nous nous contentons d'enregistrer ce fait sans le commenter.

Ces défaites survenant après le mandement du cardinal Taschereau affaiblirent considérablement les ouvriers. Les Chevaliers ne perdirent pas courage et confièrent leur cause aux cardinaux Manning et Gibbons qui la portèrent devant le pape Léon XIII. Sa sainteté laissa vivre l'ordre en paix avec l'église; il put reprendre ses travaux et le cours de ses progrès.

Devenus enfin électeurs municipaux, les ouvriers pouvaient devenir maîtres du conseil municipal. Ils n'en firent rien et donnèrent ainsi la preuve de leur sagesse le démenti le plus formel aux plaidoiries passionnées des avocats de la corporation. Loin de là, le Conseil Central s'adressa par écrit au « Board of Trade », lui offrant son concours pour l'élection au conseil municipal d'hommes intègres et capables. Le Conseil demandait simplement au « Board of Trade » de choisir des candidats et s'engageaient à les soutenir. Le « Board of Trade » refusa poliment mais sèchement.

Cette démarche des ouvriers et ce refus des négociants doivent prendre place dans l'histoire du mouvement ouvrier de Montréal. Repoussé, sans motif aucun, sans raison avouable, le Conseil ne tenta plus aucun rapprochement avec les associations non ouvrières et se refusa dans l'avenir à toute demande d'action commune qui lui fut adressée par ces associations.

Les ouvriers se réorganisèrent pendant l'année 1887, surveillant de très près les travaux de la législature et ne négligeant aucune occasion d'affirmer leur force. En 1887, la Commission du Travail, créée en 1886, et sur laquelle le Conseil Central était représenté par un de ses membres, nommé à sa demande, commença ses travaux. Mal reçue dans Ontario, la Commission arriva à Montréal où l'enquête avait été préparée avec beaucoup de soins par le Conseil Central et les différentes associations ouvrières. Grâce à ce travail la Commission put accomplir promptement et complètement ses travaux à Montréal et mettre à jour les nombreux griefs des ouvriers.

Ce succès rendit pleine confiance aux ouvriers et, lorsqu'arriva l'élection partielle provinciale d'Hochelaga, ils voulurent non pas essayer leur force au point de vue électoral mais se rendre compte de l'opinion qu'on avait de cette force dans le monde politique. L'acte des manufactures n'était pas encore mis en force et les inspecteurs n'étaient pas encore nommés, quoique la loi eut plus de deux ans et demi d'existence. Le Conseil Central demanda au gouvernement Mercier la mise en force de l'acte et la nomination au poste d'inspecteur de M. L. Guyon, mécanicien habile et capable de remplir le poste.

Le gouvernement ne dit, ni oui, ni non; il était embarrassé par l'hon. McShane alors ministre des Travaux publics qui voulait faire nommer inspecteur un de ses agents électoraux, n'ayant aucune des qualités requises pour

une semblable fonction. De long pourparlers furent entamés et les ouvriers posèrent l'ultimatum suivant : l'acte sera mis en force et M. Guyon sera nommé inspecteur avant le jour de la nomination ou la candidature de M. Champagne candidat du gouvernement sera combattue par les ouvriers. Le gouvernement céda, M. Champagne fut élu et les ouvriers pour la première fois purent apprécier leur force.

Quelques mois plus tard, la mort de M. Coursol nécessitait une élection fédérale dans la division Est de Montréal; le Conseil Central des Métiers et du Travail posa la candidature de M. A. T. Lépine qui fut élu, par une très grande majorité.

Aux élections générales provinciales

En 1890, le Conseil posa la candidature de M. Jos Béland, dans la division Montréal, No. 1; Béland fut élu. Ce qui indique bien la nature purement ouvrière de ces candidatures, c'est que pour élire leurs candidats les ouvriers battirent un libéral en 1888 et un conservateur en 1890. En 1891, M. Lépine fut réélu, mais en 1892, M. Béland fut battu, sa défaite est due à des causes étrangères à la question ouvrière.

Les luttes électorales n'empêchèrent pas le Conseil de s'occuper de la réalisation de son programme. *La Presse*, sans attendre le résultat de la corvée, avait dès 1886, commencé une campagne dans le but d'obliger le conseil de ville à diminuer la taxe de l'eau et à modifier son mode de collection. La lutte dura six ans; on envoya des pétitions, on fit des enquêtes; rien n'aboutissait. En 1890, le Conseil Central en appela aux tribunaux et confia sa cause à ses avocats, MM. Barnard et Doherty.

Le Conseil réussit cette année-là à empêcher la fermeture de l'eau et fit condamner la ville à des dommages envers les personnes qui avaient été victimes de ses règlements arbitraires. La leçon avait profité. Le comité ci-

vique spécial de la taxe de l'eau se mit au travail et en 1892, le conseil de ville réduisait la taxe dans des proportions qui faisaient gagner aux ouvriers une somme annuelle de \$80,000.

Le rôle des associations ouvrières à Montréal a été des plus pacifiques et toujours légal. La meilleure réponse qu'on puisse faire aux critiques mal informés ou mal intentionnés qui ont prétendu que l'union des ouvriers et leurs associations ouvriraient une ère de grèves sans fin à Montréal, c'est que Montréal n'a été témoin d'aucune grande grève – en dehors de celle des ouvriers chargeurs du Grand Tronc qui n'aurait pas eu lieu si ces ouvriers avaient été organisés-. Le Conseil Central des Métiers et du Travail et les deux districts des Chevaliers du Travail ont réglé depuis 1886 vingt-sept difficultés entre patrons et ouvriers, difficultés qui sans l'intervention des associations ouvrières auraient certainement donné naissance à des grèves regrettables.

Le congrès ouvrier s'est réuni à Montréal en 1889 à l'époque de la fête du travail. On ne peut terminer cette revue du mouvement ouvrier sans faire ressortir la célébration pacifique de la fête du travail à Montréal, et comparer la bonne harmonie qui règne, ici, entre le capital et le travail, alors que dans d'autres pays cette célébration, qu'elle ait lieu en mai ou en septembre, fait courir les plus grands dangers à la paix publique. Pour bien marquer leurs idées sur ce sujet les ouvriers ont profité de ce que l'ouverture de l'Exposition à Montréal tombait le jour de la fête du Travail, pour la célébrer à l'exposition même et se joindre aux industriels et aux agriculteurs pour honorer le travail. L'agitation ouvrière à Montréal et dans la province de Québec a toujours été calme, juste et légale, les ouvriers électeurs éligibles peuvent défendre leurs intérêts dans les parlements en élisant des députés ouvriers; sous le rapport politique les ouvriers ont fait de grands progrès depuis huit ans; sous le rapport économique, par contre, leurs progrès ont été nuls ou à peu près.

Les grandes questions de la coopération de production et de consommation; caisses d'assurance sur la vie, des caisses de retraite, de l'emploi fructueux de la petite épargne, des habitations à bon marché n'ont été étudiées jusqu'à ce jour que par un très petit nombre d'entre eux et n'ont pas encore pénétré dans la masse. *La Presse* les tient cependant au courant de tous les progrès réalisés dans cette direction, dans le monde entier, et ses efforts pour démontrer les bienfaits de ces institutions économiques n'ont pas été tout à fait perdus.

La Presse continuera ces études sociales, jusqu'au jour où elles auront abouti à des résultats satisfaisants, jusqu'au jour où avec le concours des associations ouvrières elle réussira à augmenter le bien-être de l'ouvrier sans augmenter ses dépenses, comme elle a réussi avec le temps, de l'énergie et de la patience à faire abolir la corvée et à réduire la taxe de l'eau.

La Fête du Travail

(*Le Monde*, 1^{er} septembre 1894, p.1)

Pour la première fois depuis sa fondation, la Fête du Travail a une existence légale. Le gouvernement du Canada en a ainsi décrété par l'acte suivant adopté à la Chambre de Communes :

1. Le paragraphe 26 de la section de sept, de l'acte des interprétations, est par la présente amendé en insérant après les mots « Jour du Dominion » dans la septième ligne, les mots « le premier lundi de septembre sera reconnu comme le jour de la Fête du Travail. »
2. La sous-section deux, de la section quatorze de l'acte des Bills d'Échange, de 1890, est par la présente amendé en ajoutant aux jours à être

observés dans les diverses provinces, comme fêtes légales ou non juridiques, le premier lundi de septembre, qui sera connu sous le nom de « Fête du Travail »

Proclamation du lieutenant-gouverneur

Canada, Province de Québec, J.A. Chapleau (Le, 8)

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc. À tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner. Salut.

Proclamation

Th. Chase-Casgrain, Proc. Général

Attendu que par l'acte passée par la législature du Canada, dans les cinquante-septième et cinquante-huitième année de notre règne, chapitre cinquante-cinq, il est décrété que le premier lundi de septembre sera à l'avenir un jour non juridique, connu sous le nom de Fête du Travail. Et attendu qu'il est à propos que le dit premier lundi de septembre soit déclaré jour non juridique dans notre province de Québec.

À ces causes, par et de l'avis du Conseil Exécutif de notre province de Québec. Nous avons réglé et ordonné, et par les présentes, réglons et ordonnons que, lundi, le trois septembre prochain (1894), est et sera un jour non juridique dans notre dite province de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé, l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

À notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dite Province

de Québec, ce trentième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et Notre règne la cinquante-huitième.

Par ordre, Jos BOIVIN, Assistant-secrétaire de la province.

Elle sera chômée cette année pour la dixième fois à Montréal. Jamais plus grande harmonie n'a régné parmi les différents corps. Le Conseil des Métiers en Construction de Bâtisses qui, l'an dernier, s'était isolé du Conseil Central des Métiers et du Travail dans la démonstration, a consenti cette année à faire une procession conjointe. Il se tiendra deux grands pique-niques. L'un au Parc Sohmer, sous les auspices du Conseil de Construction et l'autre au terrain de l'Exposition sous la direction du Conseil Central. Les programmes des jeux et amusements sont des plus attrayants, et vont, sans doute, attirer un grand nombre de visiteurs aux deux places.

Fondation de la Fête

La fête du Travail a été fondée en 1882, aux Etats-Unis, à l'occasion de la réunion à New York de l'assemblée générale des Chevaliers du Travail. C'est le 5 septembre 1882 que toutes les associations ouvrières faisant parties de l'Union centrale du Travail ont défilé pour la première fois en corps dans les principales rues de New York. Cette démonstration s'est ensuite renouvelée chaque année et, en 1887, la législature de l'État a fait de la Fête du travail un jour de fête légale.

Les ouvriers du Canada n'ont pas tardé à suivre l'exemple de leurs frères des États-Unis et à adopter la fête du Travail. Elle fut célébrée à Toronto, en 1885, par une grande démonstration où presque toutes les associations ouvrières du pays étaient représentées par de nombreux délégués. À Montréal, la Fête du Travail fut chômée, pour la première fois, en 1886, sous le patronage de l'Union des Cigariers No. 58. Cette union fit les frais de la fête cha-

que année jusqu'en 1889. C'est alors qu'elle céda ses droits au Conseil Central de Montréal. Cette démonstration fut une des plus remarquables qui ait eu lieu. Pas un seul corps de métier ne manquait à l'appel.

Les Chevaliers du Travail, qui en 1887, avaient abandonné le Conseil Central des Métiers et du Travail revinrent au bercail et prirent partie à la démonstration et au pique-nique, sur le terrain de l'Exposition. Ils sont, depuis, restés fidèles au Conseil et prennent une part active à l'administration des affaires. À Québec, cette fête fut célébrée pour la première fois en 1891 à l'occasion de la réunion du Congrès Ouvrier de la Puissance du Canada. Ainsi, peu à peu, la Fête du Travail fut adoptée dans tous les principes aux centres ouvriers des États-Unis et du Canada et même des grandes villes d'Europe. Aujourd'hui, la Fête du Travail est pour ainsi dire universelle.

C'est aux Chevaliers du Travail, aidés des unions de métiers, que revient l'honneur de la fondation de cette fête. Cette puissance association, qui a maintenue des ramifications sur tout le continent américain, est la première association ouvrière qui ait réussi, groupé ensemble, un aussi grand nombre d'ouvriers. Les débuts ont été difficiles. Elle fut fondée par Uriah S. Stevens, à Philadelphie, en 1869. Les membres de la première assemblée se virent condamnés à travailler en secret et leur existence même ne fut point connue avant qu'ils ne fussent de force à braver ouvertement leurs ennemis. Leur déclaration de principes fut alors formulée et répandue. En peu de temps un nombre immense d'ouvriers se joignit au mouvement et se rangea dans l'armée des Chevaliers du Travail, pour travailler à la grande des réformes ouvrières.

En janvier 1878, eut lieu à Reading, la première grande assemblée des Chevaliers. Ce fut dans cette convention solennelle que Uriah S. Stevens fut proclamé grand-maître ouvrier général. L'année suivante, T.V. Powderly était choisi à Saint-Louis, Mo., pour lui succéder. Il

occupa cette charge jusqu'au mois de novembre 1893. À la convention tenue à Philadelphie, le 10 de novembre dernier, après certaines difficultés survenues avec un membre du comité exécutif général, il résigna sa position et fut remplacé par le maître-ouvrier général actuel, J.R. Sovereign. Les grands principes humanitaires que les Chevaliers proclament si hautement dans leur déclaration de privilèges suscitent des sentiments de sympathie dans le cœur de millions d'ouvriers.

L'Ordre des Chevaliers du Travail fut introduit à Montréal en 1882 et s'intitula « Dominion Assembly No 2436 K. of L. » Mais le nombre des membres augmentant, la première assemblée canadienne fut fondée en 1883, sous le nom de « Assemblée Ville-Marie, No 3484 », à la suite d'une conférence donnée à Montréal, par T.V. Powderly, le grand maître de l'Ordre. Bientôt après l'inauguration de l'assemblée Ville-Marie, parurent les assemblées Progress, Maple-Leaf, Maisonneuve, Harmonie, Concorde, Montcalm, Hochelaga, Mont-Royal, La Canadienne, DeSalaberry, Commerciale, Notre-Dame, St-Cunégonde, etc., etc. Plusieurs de ces assemblées sont disparues, mais ont été immédiatement remplacées par de plus puissantes. Plusieurs aussi se sont fusionnées pour se donner plus de force. Montréal compte aujourd'hui, au-delà de vingt-cinq sections qui portent le nom d'Assemblées avec des numéros matricules.

La preuve de la puissance que possède l'association des Chevaliers du Travail, se trouve dans la persistance avec laquelle ses ennemis cherchent à la détruire. Le mensonge, la calomnie, l'or, les monopoles, tout a été mis en jeu pour l'écraser. Rien n'y fait. Ses principes sont là pour défier tous les coups de Jarnac portés à l'Ordre. Les Chevaliers du Travail ont confiance dans leur cause et sont sûrs de triompher.

Le Conseil Central des Métiers du Travail

À l'assemblée Ville-Marie revient l'honneur de la fondation du Conseil Central des Métiers et du Travail. Sur motion de M. Urbain Lafontaine, secondé par M. Elzéar Ayotte, un comité fut nommé afin de grouper toutes les associations de Montréal sous une seule bannière. Après un travail de trois mois, en février 1888, le Conseil Central était inauguré. M. Louis Guyon fut son premier président; M. Joseph Corbeil, vice-président; et M. Napoléon Généreux, secrétaire-archiviste. M. Joseph Corbeil succéda à M. Guyon. Le troisième président fut M. Maisonneuve; le quatrième, M. Théophile Godin; le cinquième, M. Urbain Lafontaine, le sixième, M. Joseph Béland, le septième, M. Zéphirin Boudreau et le huitième, le président actuel, M. Victor Dubreuil.

Les officiers pour le semestre courant sont MM. Victor Dubreuil, président, P.J. Ryan, vice-président; secrétaire-archiviste français, A. P. Pigeon; secrétaire-archiviste anglais, P. Malone; secrétaire-correspondant, Aug. Charest; secrétaire-financier, P. C. Chatel; trésorier, Joseph Béland; sergent-d'armes, Frs. Paquette; auditeurs, J. A. Renaud, A. Bajot et J. Brennan. Comité de législation, Robt Seal, L. J. Becquart, M. Girard, J. T. Fontaine, J. Brennan et J. Mack. Comité d'organisation, MM. Paquette, Weir, Renaud, Chatel et Fontaine. Comité des créances, M. Weir, L. E. Papineau, I. Z. Boudreau, Jos. Warren et J. T. Fontaine. Délégués au Congrès Ouvrier du Canada, Victor Dubreuil, L.Z. Boudreau et Urbain Lafontaine.

Le Conseil Central est composé de trois délégués choisis par chacun des corps ci-dessous : les Unions des Cigariers No 58 et 226, les Unions Typographiques Nos 145 et 176, l'Union des Tonneliers, l'Union des Pressiers No 52, l'Union Coopérative des Boulangers, l'Union des Carrossiers, la loge Victoria de l'Union Internationale des Machinistes, l'Union

des Mécaniciens, loge Maisonneuve No 419, l'Union No 56 des Travailleurs de bois à la machine. Les associations des Chevaliers du Travail, dont les noms suivant en font aussi partie : District No 18, District No 19, Assemblées Ville-Marie, Co-opérative des Cordonniers, Montcalm, Maisonneuve des charpentiers et menuisiers, Mont-Royal, La Grande Hermine, Hochelaga, Maple Leaf, Dominion, Progress, Black Diamond, Unity, River Front, Charretiers de Grosses Voitures, Cordonniers-Monteurs, La Canadienne, Dollard, Coupeurs de Hardes, Tailleurs-couturiers, St-Louis, Musiciens, Tailleurs de Cuir, Barbiers, Travailleurs en tabac.

Le bien que le Conseil Central des Métiers et du Travail a accompli pour la classe ouvrière, serait trop long à énumérer. Qu'il suffise de mentionner l'abolition de la journée de corvée qui a donné le vote à treize mille ouvriers et la diminution de taxe d'eau qui épargne à la classe pauvre près de \$100.000 par année. D'un seul coup on a enlevé \$2,50 par année sur le prix de l'eau de chaque locataire. C'est encore lui, qui, par une requête au conseil de ville, s'est opposé à l'augmentation de la taxe d'eau. Le Conseil Central peut avoir eu des torts, mais le bien qu'il a fait l'emporte de beaucoup dans la mesure.

Dans cette organisation vous trouvez réunis, les Chevaliers du Travail, les unions de métiers et les associations indépendantes. Les diversités de langages, d'opinions et l'on peut même ajouter, de religion, occasionnent quelquefois des petites querelles, mais après discussion, on finit toujours par s'entendre. On renoue les liens de l'amitié et en avant le travail.

Le Conseil de Construction

Le Conseil des Métiers en Construction de Bâtisses est sous la direction des officiers suivants : Président, Jos Corbeil; vice-président, Gédéon Ouimet; secrétaire-correspon-

dant, Théodule Bénard; secrétaire-financier, J. B. Champagne; trésorier, A. Deguire; sergent d'armes, E. Bernier; Auditeurs, MM. P. Bianci, J. Paquette et Georges Hart.

Ce conseil déploie beaucoup d'activité et rends de grands services au corps de métiers qui en font partie. Il se compose des unions suivantes : les Unions des Briquetiers, des Journaliers-manœuvres, des Peintres-Décorateurs, des Plâtriers, des Tailleurs de Pierre, des Maçons du Conseil de District de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers, qui régit les unions Nos 134, 311, 376, 666 et 801. Ces dernières unions comptent près de 2,000 membres malgré l'échec qu'ils viennent de subir dans la dernière grève des charpentiers et menuisiers.

Le Conseil des Métiers et Construction de Bâtisses, comme toutes les associations qui en font partie, sont sous les ordres de chefs intelligents et dévoués. On s'attend, avant longtemps, de voir les deux conseils qui, aujourd'hui sont séparés, nouer des relations plus intimes, et qui leur permettront de travailler d'un commun accord à l'avancement et au bien-être des associations qui sont sous leur contrôle.

Le Congrès Ouvrier du Canada

La convention annuelle de ce corps important s'ouvrira mardi prochain, à Ottawa. Il y aura des délégués de toutes les parties du pays. Cette association est purement législative et ne s'occupe qu'à demander des réformes aux lois existantes. À chaque sessions des parlements, des délégations sont envoyées auprès des ministres aux communes et à Québec, pour faire entendre leurs griefs et demander les réformes qui ont été sollicitées par un vote du congrès ouvrier. On se tient dans les limites de la Constitution du pays. Le Congrès ouvrier ne s'occupe aucunement de grève et n'a pas le pouvoir d'en commander. On traite, cependant, des questions sociales et politiques.

Il ne serait pas étonnant qu'une alliance politique se formât avec les Patrons de l'In-

dustrie. Un vote doit être pris à la session actuelle, pour savoir, si oui ou non, trois délégués de cette association seront admis à siéger dans le Congrès ouvrier. La convention qui commence ses travaux à Ottawa, mardi, sera une des plus importantes qui aient été tenues.

Voici les officiers du Congrès Ouvrier du Canada : Président, Geo. T. Beales; vice-président, P. J. Jobin; Secrétaire-trésorier, Geo. W. Dower. Comité exécutif- Ontario: Robt Clockling, Toronto; D. A. Carey, Toronto; A. McDonald, Ottawa. Québec: J.B. St-Laurent, Québec; Jos. Lamarche, Montréal; N. Pagé, Hull.

Dans le courant de la session on fera le choix de nouveaux officiers. Ce sera probablement jeudi prochain, que l'élection aura lieu. P. J. Jobin, de Québec, le vice-président actuel, est candidat à la charge de président et sera sans doute élu. M. Jobin est né à Québec, en 1854. Il est mécanicien de son état. Il est mêlé au mouvement ouvrier depuis sa jeunesse. Il fut l'un des premiers à s'enrôler dans l'Ordre des Chevaliers du Travail, à Québec, en 1884. Il n'a cessé depuis de prendre une part active aux réformes ouvrières. M. Jobin remplit la position de vice-président du Congrès ouvrier depuis deux ans. Il comprend parfaitement l'anglais et le français. Il ne manque jamais lorsqu'il fait un discours de le prononcer dans les deux langues, ce dont il s'acquitte à merveille, car il est très bon orateur.

Cette année, il représente, à la convention, le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, dont il est l'un des fondateurs. M. Jobin a assisté aux sessions du Congrès Ouvrier depuis 1889. Il remplit des charges dans le Comité exécutif général depuis ce temps. À chaque session des Chambres des Communes, il se rend à Ottawa, auprès des ministres fédéraux pour leur soumettre les réformes législatives demandées par le Congrès. Il en est de même à la législature de Québec. À chaque session, on le voit rendre visite aux ministres de la province.

C'est au tour de la ville de Québec à avoir la présidence cette année et il n'est que juste qu'un de ses délégués soit élevé à cette charge d'honneur et de grandes responsabilités. Cette position demande beaucoup de tact, d'énergie et de prudence. L'ouvrier qui remplit cette charge, à la satisfaction du Congrès, est mûr pour devenir conseiller législatif, voir sénateur, si la chose était possible.

Notes et références

¹ Nous n'avons aucune hésitation à reconnaître que cette appréciation de la loi Taillon est injuste; elle est due surtout au retard apporté à la sanction et à la mise en force de la loi, retard qui avait mécontenté les ouvriers et les avait empêchés d'apprécier la valeur exacte de cette loi. À cette appréciation, nous croyons devoir opposer le jugement suivant que nous trouvons dans le rapport présenté au « Congrès International des Accidents du Travail » tenu à Paris en 1889, par M. Laporte, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie, en France, sur « La réglementation et l'inspection officielle du travail des femmes et des enfants dans les usines et manufactures de divers pays ».

CANADA – *Précautions contre les accidents*

-Une loi de 1885 qui porte le titre : Acte des manufactures de Québec régleme le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Cette loi peut être prise comme modèle sous le rapport des mesures à imposer aux industriels pour sauvegarder la santé et la vie des ouvriers. Tout ce qui peut assurer l'hygiène et la bonne tenue des ateliers y est minutieusement prescrit. (*Congrès International des accidents du travail*. Tome 1, page 283).

Souvenirs de trois imprimeurs du début du siècle

(Deuxième partie)

Nous présentons ici le deuxième d'une série de trois articles biographiques parus entre 1945 et 1952 dans le journal de l'Association patronale des imprimeurs de Montréal, Le Maître-imprimeur. Ces documents ont été colligés dans le cadre d'une recherche post-doctorale portant sur l'histoire de l'imprimerie au XX^e siècle, réalisée à l'Université de Sherbrooke, sous la direction de Jacques Michon.

Le deuxième document retrace la carrière d'A.H. Barker, imprimeur au début du XX^e siècle à Montréal. Pour faciliter la lecture, nous avons corrigés quelques coquilles et impropriétés linguistiques.

*Éric Leroux
École de bibliothéconomie et des sciences de
l'information
Université de Montréal*

* * *

Souvenirs d'un vieux de la vieille Causerie prononcée par M. A.H. Barker au souper d'avril des Craftsmen

(Maître-imprimeur, avril 1952, p. 7-9)

En 1904, je travaillais dans une imprimerie de Buffalo, dont le surintendant fêtait ses cinquante années de service. Après avoir reçu le cadeau qui lui était présenté par le personnel, il adressa

la parole et nous expliqua qu'il avait commencé à travailler sur les anciennes presses Hamilton à la main. Il nous demanda de regarder autour de nous et de constater les immenses progrès qui s'étaient réalisés dans notre industrie.

À cinquante ans d'intervalle, je vous fais la même invitation. Demain, à votre retour à l'atelier, regardez comme jamais auparavant et vous vous rendrez compte du développement fantastique que l'imprimerie a connu depuis un demi-siècle.

Oui, monsieur le président et confrères Craftsmen, je suis fier d'être associé aux Arts Graphiques; je suis fier d'être un imprimeur et un membre à vie de ce Club. Au cours des soixante dernières années, j'ai accumulé de beaux souvenirs et il me fera plaisir d'en évoquer quelques-uns pour vous ce soir. La jeunesse regarde vers l'avenir avec espoir et avec foi. La vieillesse revoit le passé et, à sa lumière, a une vision de l'avenir.

Lorsque je songe à mon apprentissage, je vois ma première position dans l'imprimerie: je faisais les commissions, balayais et lavais les boîtes d'encre. Et ne croyez pas que ce n'était pas un travail considérable... à ce temps-là on jetait tout sur le plancher... même la serviette, quoique habituellement, elle était si sale qu'elle tenait debout toute seule. Les services de buanderie n'avaient pas encore été organisés et les imprimeurs chiquaient et buvaient régulièrement dans les heures de travail.

La journée de la paye était une chance à prendre et, dans les petits ateliers, ce qui était la majorité, il n'y avait pas beaucoup d'employés présents le lendemain.

Toutefois, les petits ateliers donnaient à l'ouvrier ambitieux l'occasion de s'essayer à la casse, sur les presses et à la reliure. Les experts en efficacité et les gérants de production étaient inconnus à cette époque. Les types brillants établissaient leurs propres standards et permettez-moi de vous dire que ceux de ces types brillants qui ont réussi n'ont pas eu des débuts faciles.

Le matériel et les outils à notre disposition étaient loin d'être comparables au magnifique équipement que nous connaissons aujourd'hui, mais si vous examinez quelques-uns des vieux travaux d'impression, vous constaterez qu'ils étaient faits par des artisans de premier ordre et il est réellement remarquable de voir ce que certains pouvaient accomplir avec seulement un composeur et une machine à la main pour couper les filets, car tous les travaux étaient composés à la main, de la matière courante aux mises en page de fantaisie.

Puis vient la machine typographique à composer Rogers. Évidemment, elle ne composait qu'une grandeur de caractères et n'était pratiquement employée que dans les journaux. Elle n'était pas vendue, mais louée à tant du mois.

La Monoline vient par la suite. Elle non plus ne composait qu'une grandeur, mais elle pouvait être changée pour composer en six, huit ou dix points. Le Linotype et l'Intertype allèrent réellement de l'avant; elles y vont encore. La Monotype suivit avec des caractères individuels et maintenant, nous avons les machines Ludlow et Elrod pour le matériel.

Vous devez savoir que dans le temps les caractères portaient un nom, au lieu du système de points que nous connaissons actuellement. Nous avons le Pica, le Small Pica, le Long Primer, le Bourgeois, le Brevier, le Minnion, l'Emerald et le Nonpareil. En-dessous de six points, nous avons le Ruby, le Pearl et le Brilliant.

Et maintenant, parlons un peu des salaires à cette époque. Les typographes et les pressiers gagnaient 11 \$ pour une semaine de 54 heures. Les apprentis gagnaient 1,50 \$ pour la même semaine, avec augmentation de 0,50\$ par semaine tous les six mois durant cinq ans. Le temps supplémentaire n'était pas payé, quoique que certains se voyaient allouer 0,15 \$ pour leur souper. Le temps supplémentaire voulait dire n'importe quel temps jusqu'à minuit.

Le nouvel apprenti était invariablement envoyé à la quincaillerie pour acheter une clé anglaise gauchère et c'est ainsi que commençait ses connaissances du métier. Lorsque le contremaître considérait que l'apprenti était qualifié pour filer sur une presse, elles étaient

toutes filées à la main, il fallait qu'il suive la vitesse de la presse, non seulement avec sa main, mais c'était lui qui produisait l'énergie de la dite presse avec son pied sur la pédale.

Au début de mon apprentissage, la plupart des presses étaient des cylindres à tambour Hoe et Cottrell, qui furent suivis par les Campbell, les Potter, les Huber, puis les Whitlock et les Optimus, jusqu'aux Miehle, aux Miller et aux Kelly. Pourtant, malgré toutes les lacunes, ces vieux cylindres à tambour ont produit d'excellents travaux.

En ce qui a trait à l'encre, nous n'avions pas beaucoup de choix, nous avions le blanc, le noir, le rouge, le jaune, le brun et le pourpre. Si vous vouliez des couleurs différentes, il vous fallait les mélanger dans votre propre atelier. Les fabricants d'encre que nous connaissons aujourd'hui sont un véritable rêve pour le jeune garçon qui nettoyait les boîtes à encre.

Les départements de reliure d'il y a soixante ans n'avaient pas de plieuse: la première dont je me souviens est la plieuse Brown qui vient sur le marché vers 1904. Nous avions des machines à perforer, mais pas de forets à pipier. Les couteaux étaient surtout des leviers à la main. Les machines à brocher étaient des plus primitives. Évidemment, tout a un bon côté: la pauvreté du matériel forçait les employés de reliure à se montrer plus débrouillards et, même à cette époque, d'excellents travaux étaient produits.

Le bureau était aussi, naturellement, organisé à la bonne franquette. Les commandes étaient écrites dans un agenda; les instructions étaient quelquefois écrites sur des sacs, mais, la plupart du temps, sur de simples enveloppes.

Je me souviens, c'est en octobre 1908 ou 1909, que j'assistais à mon premier congrès à Chicago. C'est là que le premier système de prix de revient standard de la United Typothetae of America fut formulé. Ce congrès fut suivi d'une assemblée des Maîtres-Imprimeurs du Canada, tenue à Toronto en 1910. Je me souviens bien de cette assemblée. Un groupe de jeunes qui considéraient nos prix de vente trop bas combattirent pour que le temps de composition à la main et le temps des presses soit augmenté de 1 \$ à 1,25 \$ l'heure. À ce moment les imprimeurs

travaillaient 48 heures par semaine. À cette assemblée, assistaient deux vieux messieurs qui, durant toute la journée, écoutèrent patiemment les discussions.

Éventuellement, l'un d'eux se leva et déclara: «Mon associé et moi-même avons écouté vos discussions et désirons vous dire que vous avez complètement tort. Nous avons commencé dans l'industrie de l'imprimerie lorsque nous étions tout jeunes. Nous avons acheté notre atelier à crédit et avons travaillé comme des forçats. Maintenant, nous pouvons tous les deux signer un chèque de 100 000 \$ et le faire accepter part la banque. De plus, nous avons une propriété à la ville et une à la campagne où plusieurs d'entre vous nous ont déjà rendu visite. Et laissez-moi vous dire que tout cet argent, nous l'avons gagné dans l'imprimerie, sans jamais avoir de système de prix de revient. De plus, nous n'avons jamais chargé plus 0,60 \$ l'heure pour la composition à la main ou le travail de presse».

Qui pourrait dire la même chose aujourd'hui. C'était alors le temps des voitures à chevaux, mais il y avait des compensations. Nous avons fait d'immenses progrès depuis ce temps-là, mais je crois que nous avançons de plus en plus rapidement vers un style de production encore bien supérieur. L'une des choses dont je suis convaincu c'est que le travail de bureau sera étudié de façon à épargner du temps sur les estimés et les soumissions. On insistera de plus en plus sur l'expérience et la qualité, caractéristiques qui n'ont pas de substituts.

J'aimerais risquer une prédiction. Le jour viendra où nous aurons, dans nos ateliers, des ingénieurs en impression qui appliqueront les méthodes d'économie de temps et de mouvement à tous les procédés d'impression, amenant ainsi un prix de revient moindre et une production supérieure. Je crois aussi que notre composition sera faite dans des ateliers de composition de grande classe, disposant d'un assortiment de caractères qui n'est pas à notre portée. Avec leurs facilités d'échange, ces ateliers pourront nous fournir des vignettes qui épargneront à l'imprimeur le coût du métal et une mise de fonds inutile en équipement et matière debout. En ce qui a trait à la chambre des presses, plusieurs des

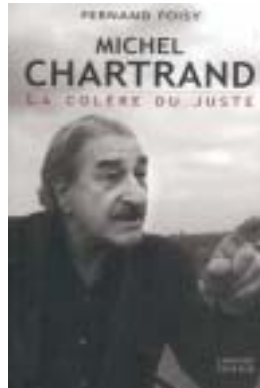
instruments que nous avons actuellement pourraient être incorporés à nos presses, ce qui simplifierait et activerait le travail.

Aujourd'hui, dans le domaine des Arts Graphiques, il nous reste plusieurs problèmes à régler. C'est à vous, de la jeune génération, qu'il appartiendra de trouver les solutions. Notre industrie est essentielle. Personne ne peut regarder en arrière et ignorer l'apport de l'imprimerie à la civilisation. [...]

Jeunes gens, je vous envie les occasions magnifiques qui vous sont offertes. C'est à vous qu'incombera l'honneur et le privilège de maintenir et de promouvoir un standard encore plus élevé dans notre industrie. Bonne chance!

Michel Chartrand : la colère du juste, Montréal, Lanctôt éditeur, 2003, 318 p.
Fernand Foisy

Stéphanie Poirier
Agente de recherche
INRS - Urbanisation, culture et société



Après avoir publié un premier tome sur la vie de Michel Chartrand couvrant la période 1916-1967 ainsi qu'un ouvrage sur les interventions publiques et les déclarations célèbres du militant syndicaliste, Fernand Foisy publie, en 2003, le tome abordant la deuxième partie de la vie de Chartrand, celle allant de 1968 à 2003. C'est une période mouvementée caractérisée par le retour de Chartrand au syndicalisme, après avoir été mis au ban de la CSN à la fin des années 1950. Au début des années 1960, Chartrand revient à sa profession initiale: l'imprimerie. C'est également pendant cette décennie qu'il participe à la fondation du Parti Socialiste du Québec (PSQ) et qu'il se présente en politique comme candidat pour le NPD.

Un point important distingue ce deuxième tome du premier car il repose sur la participation de l'auteur aux événements qu'il décrit. Comme on le sait, Fernand Foisy est un compagnon de longue date de Michel Chartrand. Leur amitié a débuté au Conseil central de Montréal en 1967 lorsque que Chartrand fait son retour au syndicalisme. Par la suite, Foisy sera secrétaire du Conseil central de Montréal durant six ans, jusqu'en 1974, une période au cours de laquelle il sera un témoin privilégié de la vie de Chartrand. Comme l'auteur le souligne lui-même : « je ne suis ni historien ni bio-

graphe. Je me considère un simple témoin, un témoin certes privilégié, et je rapporte dans mes mots, à ma façon, ce que j'ai vécu, ce que j'ai vu et entendu en compagnie de Michel Chartrand » (p.17). L'ouvrage est donc basé sur les souvenirs et archives personnelles de Foisy, de même que sur les archives de la CSN et à partir de témoignages recueillis par l'auteur. Un fait à souligner toutefois, Michel Chartrand n'a accordé aucune entrevue officielle à Foisy, forçant ainsi ce dernier à glaner des témoignages auprès des gens ayant côtoyé Chartrand et à capter sur le vif les impressions de l'homme sur sa vie. Cet ouvrage, tout comme le premier tome, est d'abord destiné à un vaste public. Par ailleurs, Foisy ne critique pas le personnage bien qu'il soit son compagnon de longue date; il se permet cependant quelques satires et pointes humoristiques. De toute façon, Chartrand est habitué aux remises en question et aux controverses. Les deux tomes de sa biographie en témoignent largement.

Ce deuxième tome intitulé *La colère du juste* se déroule durant ce qui est appelé par plus d'uns, « les belles années du Conseil central de Montréal ». Les grands moments de la période sont traités dans le livre. Le retour de Chartrand au syndicalisme par l'intermédiaire du syndicat de la construction puis du Conseil central amorce l'ouvrage qui se concentre sur-

tout sur un portrait détaillé des années 1968 à 1973. Ce choix s'explique peut-être par la présence de Fernand Foisy au secrétariat du Conseil et du fait que l'auteur connaisse très bien cette époque et son contexte. Il aborde dans le détail une période de la vie de Chartrand bien remplie : retour au syndicalisme (1968), batailles juridiques multiples et séjours en prison, débat linguistique et bill 63 (1969), destitution de la CSN (1969), crise d'Octobre (1970), front commun (1972), schisme de la CSN et création de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) (1972), etc. Et cela, sans perdre de vue, l'implication sociale de Chartrand, particulièrement au niveau du dossier de la sécurité des travailleurs par l'intermédiaire de la FATA et de ses voyages à l'étranger (Chili, Moyen-Orient, etc.). Bien qu'on aille au-delà de la vie syndicale, en abordant des thématiques plus personnelles et moins connues telles que la mort accidentelle de sa fille Marie-Andrée (1970), la mort de sa femme Simonne (1994) ou encore l'accident cérébro-vasculaire dont Michel Chartrand a été victime en 2001, l'ouvrage se concentre principalement sur les aspects publics et syndicaux de sa vie. Malgré tout et en considérant la somme d'informations à traiter, Foisy établit un portrait complet de cette période qu'il aborde d'ailleurs avec humour. En outre, la personnalité fougueuse de Chartrand est bien cernée et il réussit à démythifier l'humain derrière l'homme public.

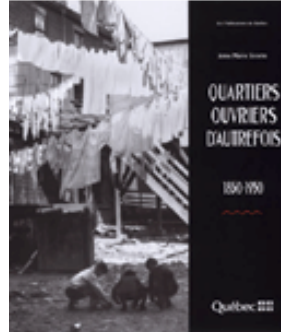
L'ouvrage se termine sur des témoignages et des lettres reçues par Chartrand lors de son séjour à l'hôpital en 2001 de même que sur un témoignage humoristique rédigé par Léo-Paul Lauzon relatant l'histoire de l'amitié entre les deux hommes. Une critique est nécessaire cependant car Foisy passe trop rapidement sur les années 1990 et 2000, notamment sur la campagne électorale de 1998 où Michel Chartrand s'est présenté comme candidat du Rassemblement pour une alternative politique (RAP) contre Lucien Bouchard ou encore au sujet de la bataille sur le revenu de citoyeneté. Il y aurait eu lieu de scinder la

période en deux. Y aura-t-il éventuellement un ouvrage qui approfondirait ces éléments pourtant dignes d'intérêt? De toute évidence, *La colère du juste* ne constitue évidemment pas le dernier ouvrage qui sera publié sur Chartrand. Toutefois, le volume permet de constater à quel point Michel Chartrand a marqué l'histoire du Québec. Enfin, cette biographie contribue indéniablement à révéler le rôle du Conseil central de Montréal sur la radicalisation syndicale des années 1960 et 1970, un sujet encore trop méconnu.

Quartiers ouvriers d'autrefois, 1850-1950,
Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 2004,
108 p.

Anne-Marie Sicotte

Éric Leroux
Université de Montréal
EBSI



Quel autre livre magnifique que nous offrent les Publications du Québec dans leur collection «Aux limites de la mémoire»! Onzième titre et dernier né de cette superbe collection, *Quartiers ouvriers d'autrefois* est l'œuvre d'Anne-Marie Sicotte, écrivaine polyvalente, spécialisée en histoire urbaine et biographe, qui faisait d'ailleurs paraître l'an passé une biographie de Marie Gérin-Lajoie chez Remue-ménage.

À travers plus de 200 photographies, c'est tout un pan de l'histoire ouvrière que nous visitons, des changements technologiques qui ont marqué cette période, en passant par les transformations des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière. Pour illustrer le passage de l'industrialisation dans l'histoire urbaine, l'auteure a choisi trois villes, Québec, Montréal et Sherbrooke, et sept thématiques qui forment chacune un chapitre. Le premier chapitre, plus introductif, aborde l'industrialisation et l'urbanisation à travers les changements touchant l'architecture industrielle et résidentielle de ces villes ; le deuxième explore les liens qui se sont tissés au fil des ans entre l'industrie et les nouvelles formes d'énergie ; le troisième chapitre illustre l'impact de l'arrivée des machines dans les usines ; le quatrième chapitre met l'accent sur les différents quartiers que l'on trouve au cœur même des vil-

les ; le cinquième aborde les différents lieux de socialisation que l'on retrouve dans les quartiers ouvriers ; le sixième chapitre fait un survol de différents types d'industries (alimentation, textile, métallurgie, produits chimiques et électriques, etc.) ; enfin, le dernier chapitre évoque les conditions de vie difficiles des populations urbaines de cette époque.

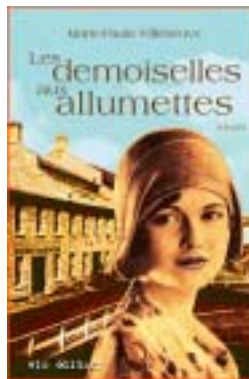
Le choix et l'originalité des photographies constituent le premier facteur de réussite de ce type d'ouvrage. Anne-Marie Sicotte marque ici des points importants puisque la très grande majorité de ces photos nous ont semblé inédites. Et le choix est excellent ; des photos riches, fortes, montrant des enfants en usine, les vêtements déchirés et les visages sales, des ouvriers et des ouvrières fatigués aux visages sombres, mais aussi des hommes et des femmes souriants, bien habillés et fiers de poser devant leur machine. Loin de broser un portrait misérabiliste de la classe ouvrière, Sicotte dépeint plutôt des ouvriers et ouvrières actifs et débrouillards, se battant pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. L'auteure profite d'ailleurs des légendes des photos pour expliquer les phénomènes les plus significatifs de l'époque. Ainsi, une photo montrant des ouvriers et des chevaux dans une forgerie de Montréal en 1916 devient le pré-

texte pour expliquer l'utilité du cheval comme mode de transport au tournant du siècle et montrer l'apport des animaux domestiques (comme les cochons et les poules) à l'économie familiale. Une autre montrant une ruelle de Pointe-Saint-Charles lui permet d'aborder le caractère multiethnique de ce quartier où Irlandais et Écossais y trouvent refuge dès le début du XIXe siècle. Enfin, une photo de groupe montrant le personnel d'une manufacture de souliers du quartier Saint-Roch à Québec permet à Sicotte d'aborder la place des femmes sur le marché du travail à partir du recensement de 1871. L'auteure profite donc des légendes pour vulgariser l'histoire des ouvriers et des ouvrières que ce soit sous l'angle social, économique, ethnique ou autre.

Anne-Marie Sicotte signe donc un très beau livre de vulgarisation qui intéressera le grand public auquel il est destiné, mais aussi les chercheurs qui y découvriront une iconographie riche, pertinente et originale.

Les demoiselles aux allumettes,
Montréal, VLB éditeur, 2005, p.420.
Villeneuve, Marie-Paule

Georges Massé,
Professeur associé,
Département des sciences humaines,
Université du Québec à Trois-Rivières



Le roman de Marie-Paule Villeneuve nous propose une incursion dans le monde ouvrier de Hull au début du 20^e siècle. En l'espace d'un chapitre l'auteure plante le décor domestique et urbain autour duquel gravitent les membres de la famille de Victoria. C'est la cadette : elle est née en 1900. Soit l'année du Grand Feu de Hull qui a ravagé les usines Eddy et J.R. Booth ainsi que les scieries. Elle doit son nom à la pompe à incendie plutôt qu'à celui de la reine Victoria. (p.31).

Le décor c'est celui de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce où la famille de Victoria habite, sur la rue Laval, l'une de ces maisons de bois que l'on a reconstruites rapidement après l'incendie de 1900. Des maisons modestes que la romancière, non sans humour, décrit comme « une maison étroite de deux étages et demi à l'allure d'une boîte d'allumettes » (p.13) On apprendra (p.40) que, par ses écoles, sa salle de rencontres et son théâtre, cette paroisse est plus prospère que sa voisine, la paroisse Saint-Rédempteur où habite la majorité des ouvriers. (p.43) Un quartier ouvrier qui bat au rythme de la compagnie E.B.Eddy. Une entreprise fondée par Ezra Butler Eddy, un américain venu du Vermont en 1851.

Le roman débute par une journée humide de la fin d'août 1914. L'odeur de soufre de l'usine de fabrication d'allumettes empeste le minuscule grenier qui sert de chambre à la jeune Victoria. Elle n'a que 14 ans, - soit le même âge que sa mère avait lorsqu'elle s'est mariée, - et déjà elle assume les soins ménagers pour l'ensemble de la maisonnée puisque sa mère est une femme malade, vieillie prématurément, muette et défigurée par la nécrose (qu'une vilaine coquille appelle névrose. P,17) maxillaire qui lui a rongé le visage. La carie ou nécrose osseuse est une maladie industrielle provoquée par le phosphore blanc que l'usine Eddy utilisait pour fabriquer les allumettes.(p.53).

Edmire, la mère, a contracté cette affreuse maladie à la Eddy Mach. C'est aussi là qu'elle a connu Gédéon, en 1892. Celui-ci travaillait au département des pâtes chimiques au moment où elle fut embauchée comme empaqueteuse d'allumettes. Puis ils se sont mariés l'année suivante (p.15). Victoria est encore trop jeune pour travailler à l'usine et elle rejette l'idée de travailler comme domestique dans une famille canadienne-française d'Ottawa. Elle sait qu'elle n'a pas la formation nécessaire pour occuper un emploi dans un bureau, étant donné qu'elle est sortie de l'école après sa quatrième année(p.16) pour tenir

maison, comme on dit à l'époque. Compte tenu de la maladie de sa mère, c'est une tâche qui lui incombe puisque son père et ses trois frères travaillent à la E.B.Eddy. En fait tout le monde que connaît Victoria a un lien avec cette compagnie.

C'est donc elle, la femme de la maison. Elle doit cuisiner, faire la lessive et le séchage du linge, le nettoyage et l'époussetage (p. 55-56), en plus de veiller à l'approvisionnement de nourriture qu'elle achète à crédit chez l'épicière où elle se procure la mélasse, la farine, les œufs, le saindoux et la viande. (p18). Il en va ainsi du beurre de peanut qui lui sert à préparer des sandwichs pour ses frères et à faire un dessert qu'on appelle des bonbons aux patates. (p.51) Incidemment la famille cultive ses patates et elle a son propre poulailler. (p.32) De plus il faut acheter la glace et l'eau. Le journal *Le Droit* est aussi un achat indispensable, estime son père même s'il ne sait pas lire. Ce journal fondé en 1913 par les Pères Oblats supporte l'Association ouvrière de Hull . Or Gédéon et ses fils viennent de signer leur carte de membre de cette association que dirige Achille Morin, un ancien syndicaliste des Chevaliers du travail, en estimant qu'il serait ainsi plus facile de négocier une convention collective qu'avec les unions américaines. (p20).

C'est ce que Gédéon explique à son ami Jos qu'il a connu en 1904 au moment où, venant de passer à l'Union des faiseurs de papier, ce dernier était mandaté par l'«American federation of labor » (AFL) pour négocier une convention collective. Or, lui rappelle Gédéon, la Eddy lui a claqué la porte au nez en arrêtant la production durant quatre mois. Il est temps, croit-il, de faire l'essai d'un syndicat d'ici, un syndicat canadien français, et puis « si l'Église nous aide...la compagnie va devoir nous reconnaître et négocier », réplique-t-il à son ami Jos qui lui disait qu'on ne négocie pas avec des prières. (p.26).

Au fil de son récit, la romancière introduit des personnages intéressants comme Jos, un ancien cigarière, originaire des Cantons de

l'Est tout comme Achille Morin. Des personnages qu'elle associe soit à des organisations ayant vraiment marqué l'histoire du syndicalisme nord-américain soit à des faits marquants de l'histoire du syndicalisme québécois. Ainsi ce Jos fut aussi l'organisateur de la grève à la compagnie Maclaren de Buckingham, en 1906. Une grève où les ouvriers de la section 7 de la Building Labourers International Protective Association of America se sont faits écraser comme des poux raconte Jos. Pourtant il ne cherchait qu'à faire respecter la loi québécoise de 1901 sur le recours à l'arbitrage . Manifestement cette loi ne plaisait pas à Maclaren qui, y voyant une entrave à son droit de gérance, fait intervenir la milice. La grève se solde par des morts et l'interdiction de travail aux membres du syndicat. (p.33-34) Cet échange de souvenirs montre bien que Gédéon est fier de son ami Jos, même s'il lui reproche d'être le seul représentant français de l'AFL au Canada. C'est avec fierté qu'il le présente à ses enfants en le décrivant comme une personnalité importante qui connaît Samuel Gompers et Jules Helbronner, un ancien journaliste de *La Presse*.

Le père Arthur Guertin craint comme la peste les socialistes de la trempe de ce Helbronner . En 1915, cet Oblat est curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce et il compte bien utiliser le journal *Le Droit* pour faire passer son projet de professionnalisation de l'association ouvrière hulloise, née trois ans auparavant. C'est le seul moyen d'endiguer le « socialisme des unions neutres » et de faire contre poids à des journaux comme *Le monde ouvrier*, *La Presse* et *La Patrie*. Il pense donc que *Le Droit* doit s'allier à des journaux comme *Le Devoir*, à Montréal, et *Le Travailleur*, à Québec. (p.41) Il veut amener Achille Morin, le président de l'Association, à épouser ses convictions. Celui-ci a déjà discuté de ces questions avec l'abbé Carrière, le curé de la paroisse Saint-Rédempteur. Morin est maintenant prêt à rompre avec la philosophie des Chevaliers du travail, dont il fut le secrétaire en 1903, à Sherbrooke.

Morin consent à ce que la dénomination de son Association devienne l' Association ouvrière catholique de Hull. Et même que le Sacré-Cœur en soit le patron, en plus de la doter d'un aumônier, comme lui suggère le père Guertin. Le modèle des syndicats professionnels que l'Abbé Lapointe a mis sur pied à Chicoutimi pourrait s'appliquer à Hull. Il y aurait plusieurs syndicats comme le syndicat des faiseurs de papier, ceux des policiers, des plombiers, des imprimeurs et même des faiseurs d'allumettes etc. (p.46) Ce dernier syndicat serait celui des femmes en dépit des réticences du curé Guertin relatives au travail des femmes : leur place est au foyer et non à l'usine, croit-il. Sa condescendance va jusqu'à accepter les femmes dans l'association à la condition que leur syndicat soit séparé de celui des hommes. (P . 47).

En contrepartie Morin s'attend à ce que les Oblats contribuent financièrement à l'organisation matérielle de son Association et investissent à la mise sur pied de son projet de développement du mouvement ouvrier à Hull. Ainsi il va falloir une nouvelle salle puisque le local actuel de réunion de l' Association dans le magasin Laflèche , rue Laval , va devenir trop étroit quand on aura instaurer « des cours du soir aux ouvriers analphabètes, des cours de couture et de langues à nos jeunes filles, fonder une coopérative d'achats, une bibliothèque, une caisse d'épargne » (p.45) Il s'agit donc de pallier à la faible scolarisation des ouvriers et aux faibles salaires qui ne leur permettent pas de passer à travers une période de chômage ou une mauvaise conjoncture économique.

C'est la situation dans laquelle se retrouvent Gédéon et Victoria, en 1918 , alors que la maison se vide. Le fils aîné se cache dans les environs de Gracefield pour éviter qu'il soit embrigadé en vertu de la loi de conscription adoptée en août.

Son autre frère s'est installé ailleurs en ville. Le frère cadet est déjà mort à la suite d'un accident de travail. Bref , le salaire hebdomadaire de Gédéon qui est de 24 dollars ne

suffit pas. La famille manque de revenus et Victoria songe à s'engager à la Eddy Match qui lui offre un maigre salaire horaire de 15 cents. Ce qui lui rapporterait environ 7 dollars par semaine de 48 heures. Gédéon qui s'était juré que personne de sa famille ne travaillerait à la fabrique d'allumettes qui avait mutilé sa femme, accepte à contre-cœur que sa fille y entre à son tour même si l'utilisation du phosphore blanc est maintenant interdit. Il sait aussi que le salaire d'appoint de sa fille leur permettra de payer la grocerie et surtout, cette année, la rente constituée de la maison. C'est une rente qu'il faut payer tous les cinq ans aux propriétaires du terrain, soit les descendants du fondateur de la ville, Philémon Wright. Bref Gédéon est propriétaire de sa maison mais pas du terrain pour lequel il paie un loyer chaque cinq ans en plus de payer les taxes municipales chaque année (p.69).

Toujours est-il que le père conduit sa fille à l'usine d'allumettes qui donne sur le pont des Chaudières menant à Ottawa. (p.70) Il lui présente la contremaîtresse, Donalda Charron, qui l'embauche sur le champ. Elle la conduit dans un « local où circulait une espèce de grand tapis transportant les allumettes. Avant d'arriver là, les petits bouts de bois avaient été taillés et passés à l'atelier de trempage. Là, une machine noyait les bâtonnets dans une solution de phosphore et de soufre, puis les déposait sur une courroie. Une fois séchées, les allumettes étaient placées dans des boîtes. Ces dernières étaient empaquetées dans des caisses. Les employées affectées à l'empaquetage et à l'emballage devaient concurrencer la machine qui crachait plus de cent vingt millions d'allumettes par jour. » (p.71-72).

Victoria est assignée à l'empaquetage et la contremaîtresse lui explique quelle doit ramasser les allumettes le plus vite possible et en mettre cinquante par boîtes. Sans entrer dans les détails fournis par l'auteure, soulignons au moins que la consigne de Donalda est qu'il n'est pas question d'arrêter la chaîne de production et qu'il faut surveiller les étincelles. Tant

bien que mal, Victoria suit la cadence mais avant la pause du dîner, d'une durée d'une heure, elle perd le contrôle et le feu se propage sur le tapis roulant qu'il faut arrêter. Pourtant Madame Charron la protège; elle sait que la première journée est pénible et que suivre la chaîne de production de 7 heures.30 à 17 heures.30 (p.81) exige de la concentration. Par ailleurs c'est une militante syndicale. Elle incite ses filles à assister à la conférence que la présidente de la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, Marie Gérin-Lajoie, va donner au local de l'Association où elle traitera du syndicalisme féminin et du droit de vote des femmes.(p.88) Elle est également favorable à la création de l'Association syndicale féminine catholique que le père Etienne Blanchin veut mettre sur pied.

En 1919, peu de temps après la fondation du Syndicat national catholique des employées aux allumettes, la Eddy Match veut imposer un deuxième horaire de travail. Les allumettières refusent cette initiative non seulement parce qu'elle modifie unilatéralement leurs conditions de travail mais aussi et surtout parce qu'elle cache une manœuvre qui nie la reconnaissance du syndicat des femmes (p.122). La compagnie déclare le lock out. L'aumônier exerce des pressions sur le président de la compagnie, George C Millen. Il sait que cet ancien homme de confiance de E.B Eddy qu'il remplace depuis son décès, en 1906, préfère la bonne entente avec l'Église catholique. Par ailleurs même s'il existe un syndicat des femmes et que celles-ci sont largement majoritaires, c'est le syndicat des hommes présidé par Arthur Myre qui est habilité à négocier en leur nom. Toujours est-il que la compagnie revient sur ses positions en reconnaissant le syndicat et en accordant une augmentation salariale de 50%. (P.133).

Deux ans plus tard, en ce début d'année 1921, l'allumière connaît un ralentissement. Victoria se trouve au chômage comme beaucoup d'autres, entend-elle à la Bourse du travail. Ce nouveau lieu de rassemblement des travailleurs est situé au 4 rue Langevin. Les Oblats

ont acheté cet édifice en brique de trois étages. Ils en louent une partie à l'Union ouvrière catholique de Hull au coût de \$80.00 par mois. Le journal *Le Droit* y est également logé. Il en va de même de la Caisse populaire, de l'Union Saint-Joseph et des Forestiers catholiques. (p.137). C'est donc ce centre qui, en remplaçant la Salle Laflèche, donne vie aux ambitions que formulait Achille Morin.

Le décor que la première partie de ce roman a planté est en voie de se transformer. C'est aussi le cas de la vie de Victoria. Elle est tombée amoureuse d'un père Oblat que sa Congrégation vient de muter à Lowell, aux États-Unis. Elle décide de le rejoindre là-bas. Victoria se rend à Ottawa pour y prendre le train qui la conduira à Lowell. Elle n'a jamais mis les pieds dans la capitale. Jos, le syndicaliste et ami de son père, lui remet un permis de travail qu'il a obtenu au bureau d'immigration de Montréal. Il lui offre un billet de train de première classe. Il lui donne aussi un livre. C'est *Marie Calumet*, un roman de Rodolphe Girard. Un roman à l'index lui souligne le Docteur Albert qui est assis dans le même wagon (p155) et qui émigre aussi à Lowell.

À la gare de Lowell, en attendant le père Jean, elle fait la rencontre de Elizabeth Gurley Flynn. C'est la secrétaire générale de la «Workers defence union», une organisation militante pour la libération de Nicolas Sacco et Bartolomeo Vanzetti (p169). Elle lui raconte qu'elle revient de Boston où elle est allée demander à une jeune journaliste, Art Sheilds, de rédiger un pamphlet racontant les mésaventures de Sacco et Vanzetti. Elle tente d'impliquer la jeune Victoria qui pourrait l'aider dans sa levée de fonds auprès des travailleurs canadiens français qui, selon elle, «se mêlent peu autres citoyens et ne veulent plus participer aux activités du syndicat» (172).

Lowell est une ville de textile située à la confluence des rivières Merrimack et Concord. Par l'intermédiaire du prêtre Jean, Victoria est rapidement embauchée dans une usine de textile où elle est initiée à ce travail par la jeune

filles de la pension où elle loge, pour sept dollars par semaine, dans ce quartier dit du petit Canada. C'est une immense usine de quatre étages. Au fil de cette première visite, qui doit la conduire à la salle des métiers de tissage où elle est affectée, Victoria passe par le premier étage. C'est celui des bureaux des secrétaires et des agents. À l'étage supérieur, elle traverse la salle de cardage du coton avant qu'il soit acheminé à la salle de filage (spinning room) où il est filé et teint. Au troisième étage se trouve la salle où l'on bobine les canettes. Enfin elle est rendue au quatrième étage, celui de la «weaving room»; des centaines de métiers à tisser y font un bruit d'enfer. Victoria n'y fera pas long feu. Le jour même de son entrée, elle est congédiée pour son impertinence à l'égard d'un contremaître désobligeant (p.188).

Peu de temps après, elle obtient un emploi de bobineuse à la Booth Mills. Six mois plus tard elle devient fileuse. Ce travail consiste à transformer les écheveaux de coton en fil à l'aide d'un métier continu et à embobiner le fil ainsi obtenu sur des canettes. Ce travail est « moins compliqué et accaparant que celui de tisserande, mais aussi dur ». (p.219) Il faut constamment surveiller le fil pour éviter qu'il ne se casse pendant qu'il s'enroule sur les canettes. Sinon, il faut tout arrêter et nettoyer le métier avant de le repartir. Ce qui lui occasionne une perte de salaire puisqu'elle est payée à la pièce depuis la fin de son apprentissage. Dès qu'un noeud se forme, il faut vite le réparer avec une passette. Un travail dur qui l'est encore plus durant la saison estivale quand il fait chaud et humide.

Ces conditions de travail harassantes laissent peu de temps libre et d'énergie aux jeunes filles de cette industrie cotonnière : « Travailler, manger dormir et aller danser ou voir un film une fois par semaine consommaient toutes leurs énergies ». (p.222) Parfois Victoria trouve le temps de rendre visite au comité de défense de Sacco et Vanzetti, Nick et Barth disent les jeunes militants de l'Industrial workers of the world (IWW) qui sont deve-

nus ses amis. En décembre 1922 elle trouve même le temps d'accompagner son amant, le père Jean, à Boston. Une grande réunion y a lieu dans le but de recueillir des fonds pour les deux prisonniers italo-américains. Bien sûr, Elizabeth Gurley Flynn devenue une amie de Victoria y prononce un discours mémorable. Le père Jean tient à rencontrer cette passionaria à qui il confesse son intérêt pour le socialisme en lui demandant des conseils de lecture. (p.236) Il nous semble que cet épisode répond plus à des fins didactiques que romanesques. Il y a aussi le fait que cette rencontre retarde le retour du curé à la chambre d'hôtel où Victoria l'attend. Ce qui n'empêche pas les amants de faire l'amour. Contrariée, Victoria aurait oublié de se protéger comme à l'habitude. Bref elle va tomber enceinte.

À l'Action de Grâces 1923, Victoria est de retour à Hull. Son frère Gabriel et sa femme l'hébergent dans la maison paternelle. Ce n'est plus la jeune fille pétillante, et allumée peut-on dire sur une note humoristique, qu'elle avait connue à l'usine et au syndicat constate Donald Charron, son ancienne contremaîtresse : « maigre comme un bâton d'allumette » se dit-elle (p.289). Cette jeune maigrichonne aux yeux éteints a besoin de travailler. Elle fait donc un retour à l'allumière Eddy. Elle est en mesure d'établir des différences entre les conditions de travail à la filature et celles à la Eddy Match. La -bas c'était plus salissant, mais elle touchait 20 dollars par semaine; ici c'est moins dur, mais son salaire hebdomadaire n'est que de 8 dollars. C'est peu. D'autant que plusieurs ouvrières ont des familles à charge. (p.304).

Achille Morin est toujours actif au niveau syndical. Il est même le vice-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) depuis sa création en 1921. Elle compte 17,600 membres. Le père de Victoria, Gédéon, est l'un de ceux-là: il est membre délégué au Conseil central de Hull où le père Bonhomme est toujours l'aumônier. Les réunions du Conseil central se déroulent à la Bourse du travail. Or ce soir-là, Achille Morin

annonce que l'école technique en construction sur la rue Wright devrait s'ouvrir en septembre 1924. Il est fier de mentionner que le premier étudiant inscrit aux cours du soir est Gédéon.

Les choses se corsent en ce printemps 1924 alors qu'un incendie à l'allumière incite la direction à décréter immédiatement la fermeture estivale, que les employés/employées appellent un « shut down », plutôt que d'attendre la date habituelle du 23 juin. Non seulement cet arrêt entraîne une perte de salaires, mais encore les ouvrières sont obligées de quémander le versement de leur dernière paye. Victoria est excédée par ce genre d'attitudes méprisantes. On sent qu'elle radicalise son discours qui n'est pas conforme à la doctrine sociale de l'Église que l'aumônier du syndicat résume ainsi : « Toute question sociale est une question morale et toute question morale est une question religieuse. » (p.336) Victoria n'adhère pas vraiment à ce genre de syllogisme; le père Bonhomme craint qu'elle n'ait été contaminée par le syndicalisme américain. Bref quand il y a un problème avec la compagnie Eddy, l'aumônier invoque toujours l'argument qu'il faut faire respecter l'entente signée, en 1919, entre la Eddy et l'Union ouvrière. Maintenant la jeune ouvrière répond qu'il serait temps « qu'on négocie une vraie convention collective » (p.338). Qu'on fasse une vraie grève se dit-elle en se remémorant les propos de Jos et d'Elizabeth Gurley Flynn qui lui disaient toujours que les syndicats catholiques ne font pas de grève.

La rentrée a lieu le 2 septembre. La direction annonce une réduction des salaires qui devraient passer de 20 à 14 cents de l'heure. Ce qui veut dire que leur salaire hebdomadaire tomberait de huit piastres à 5 dollars et soixante. (p.352) Les ouvrières n'acceptent pas cette coupure qui ne respecte pas l'entente de 1919; elles quittent leur poste de travail et se dirigent toutes vers le local de leur syndicat, situé à la Bourse du travail. L'arrêt de travail

ne dure qu'une journée puisque la compagnie revient sur sa décision de réduire le salaire.

Mais la semaine suivante une affiche fait savoir aux employées que la « Eddy Match se voit forcée de fermer ses portes pendant quelques jours pour réparer la machine à moudre le sesqui qui sert à préparer le phosphore. » (p.365) À moins que ce ne soit une stratégie pour forcer les filles à accepter la baisse des salaires. C'est manifestement le cas, réalisez-t-on au Syndicat féminin des employées aux allumettes.

La compagnie isole Victoria. On l'envoie chercher à la résidence familiale afin de lui faire signer un formulaire d'application pour l'emploi qu'elle occupait avant la fermeture de l'usine. Le subterfuge consiste en une renonciation à son droit d'être membre d'un syndicat. (p.370) Évidemment elle refuse. Cette tactique est un empiétement sur le privilège des contremaîtresses d'embaucher et de congédier les ouvrières. On cherche également à isoler la trop militante Donaldda Charron.

Cette manoeuvre incite les deux femmes à organiser une grève pour répliquer au lock out de la compagnie. Elles ont l'appui des autres filles qui se présentent sur la ligne de piquetage. C'est une réponse aux manigances de l'entreprise. La demande d'incorporation du Syndicat national catholique des employés à la confection aux allumettes de Hull que loge Donaldda Charron au conseil municipal de Hull est une autre réponse. Cette demande est acceptée le 14 octobre 1924. Et le piquetage tient bon. La semaine suivante un incident sur la ligne de piquetage donne un prétexte à la direction de l'entreprise pour faire savoir à l'inspecteur du Ministère du travail qu'elle met fin à la négociation (p.400).

La situation est bloquée. La médiation du Conseil-de-ville de Hull va permettre la conclusion d'une entente entre les représentants de la ville, du syndicat et de l'entreprise E.B.Eddy. Une entente en cinq points : 1/ la reconnaissance du syndicat; 2/ l'embauche de

tous les anciens ouvriers; 3/ la renonciation à la formule d'engagement individuel; 4/ le retour de toutes les contremaîtresses qui 5/ perdent leur prérogative d'embaucher et de congédier les employées.

Une entente que la compagnie,- qui ne l'a pas signée puisque la coutume paternaliste veut que la parole donnée suffise,- ne respectera pas. En dépit de la supposée reconnaissance de l'Union, la compagnie a fait en sorte que la plupart des ouvrières qui sont retournées au travail ne soient plus membre du syndicat. En réalité seulement dix ouvrières sont encore membres du syndicat et on s'est arrangé pour que Victoria et Donald Charron restent en -dehors de la fabrique. Selon l'aumônier du syndicat ce sont les agissements du curé de la paroisse Saint -Rédempteur qui, en se rangeant du côté de la Eddy Match et en fustigeant l'action syndicale, ont entraîné la désaffection des ouvrières à l'égard du syndicat.

Le roman se termine sur une bonne note, peut-on dire, puisque les longues démarches entreprises par la tenace Victoria pour retrouver son fils aboutissent au retour de l'enfant à sa mère et à la récupération du certificat de naissance qu'on lui cachait. Elle s'est entendue avec son frère et sa belle-sœur, avec qui elle partage la maison familiale depuis son retour de Lowell, pour qu'ils adoptent l'enfant. Par ailleurs Victoria, qui s'est recyclée dans le métier de couturière durant la grève, travaille à la maison.

La mauvaise note c'est la manière dont est traitée la triste aventure amoureuse de Victoria avec un curé. Il ne s'agit pas de nier que de telles choses se soient effectivement produites. Mais l'insistance qu'on lui accorde dans ce roman est une note misérabiliste qui nuit à sa qualité romanesque. Il nous semble que la description iconoclaste de la chambre que le père Jean a « aménagée dans un coin de la sacristie, entre la crèche de Noël et les différents personnages de la nativité » (p.195), pour consommer sa relation sexuelle avec Victoria,

est plus qu'un anachronisme. C'est impensable qu'un prêtre de la trempe de ce père Jean tombe dans la perversité qu'il affiche quand il culbute sa « rebelle » sur le « matelas recouvert de nappes d'autel et garni d'ornements sacerdotaux ». Peut-on penser que ce couple puisse célébrer l'après-amour en buvant du vin de messe et en consommant des hosties qu'ils se donnent en mimant le sacrement de la communion. Cette anecdote est une pure fantaisie de la romancière qui traduit ainsi un certain anti-cléricalisme. Est-ce pensable qu'une jeune fille élevée dans le catholicisme rigide du début du 20^e siècle se laisse aller à de tels ébats sacrilèges avec un prêtre, alors que quelque temps plus tard elle n'ose même pas utiliser le mot règles pour dire au docteur Albert qu'elle n'a plus de menstruations depuis trois mois. Elle dit plutôt qu'elle est « malade depuis trois mois ». (p.252) En réalité elle est enceinte. Nous n'avons pas parlé des péripéties entourant son accouchement et la subtilisation du bébé parce que l'on tombe alors dans un pastiche de Paul Féval. C'est le bémol qui baisse la mauvaise note.

C'est dommage car, autrement, c'est un bon roman empreint de vraisemblance historique qui nous entraîne dans la vie quotidienne du milieu ouvrier. Un réalisme social qui devrait plaire aux lecteurs. C'est notre cas. Ainsi notre recension a cherché à faire ressortir les éléments du récit qui décrivent le mieux les conditions de vie et les conditions de travail de la jeune et fière demoiselle aux allumettes qu'est Victoria. Bref nous croyons vraiment que ce roman fait honneur à la belle page couverture de ce roman historique. On y voit l'édifice E.B. Eddy avec en surimpression une belle jeune femme sortie tout droit du catalogue Eaton 1929-1930.

Le Quatuor d'Asbestos. Autour de la grève de l'amiante, Montréal, Les Éditions Varia, 2004, 573p.

Esther Deliste et Pierre K. Malouf.

Les Dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 566p.

Suzanne Clavette

Jacques Rouillard
Université de Montréal
Département d'histoire



Plus de cinquante ans après le conflit, la grève de l'amiante de 1949 suscite toujours l'intérêt comme le montre la parution récente de ces deux imposants volumes. Ils s'inscrivent dans la foulée d'un intérêt renforcé par une attention médiatique soutenue qui continue toujours à fixer la grève dans la mémoire collective. En effet, en plus de deux documentaires pour la télévision, le conflit a fait l'objet d'un roman, d'une pièce de théâtre courue, d'un vidéo et même d'une série télévisée. Cette attention tout à fait spéciale à un lointain conflit de travail découle de l'interprétation mythique que les artisans de la Révolution tranquille en ont faite dans les années 1950 et 1960. Et c'est évidemment la publication du volume dirigée par Pierre Elliott Trudeau, *La Grève de l'amiante. Une étape de la Révolution industrielle*, parue en 1956, qui est à l'origine de cette interprétation. Comme le titre original du volume le suggère, la grève est interprétée comme un «épisode-clé d'émancipation sociale», où, pour la première fois, la classe ouvrière s'affirme de façon autonome au Québec et se libère de la tutelle des forces traditionnelles que sont

l'Église, l'État et le patronat. Elle marquerait le passage d'une société traditionnelle à une société urbaine et industrialisée. C'est une représentation symbolique qui ne colle pas à la réalité historique à mesure que la recherche en histoire des travailleurs depuis les années 1970 a révélé que la syndicalisation au Québec remonte fort loin dans le temps, que les travailleurs québécois joignent majoritairement les «unions» internationales et qu'ils développent une conscience syndicale à un rythme comparable à celle des travailleurs du reste de l'Amérique du Nord.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que la grève de 1949 comporte des dimensions révélatrices non pas seulement des forces sociales en présence, mais aussi du bouillonnement idéologique qui a cours parmi les intellectuels dans l'après-guerre. C'est à retracer des moments importants de cette effervescence à laquelle nous convient les deux volumes que nous analysons. Et, détail important, ils reposent sur des recherches neuves en archives. Loin de ressasser les travaux sur le sujet en les interprétant à leur façon, ils font nettement progresser notre

connaissance de la grève et des tiraillements qu'elle a provoqués parmi les intellectuels sociaux catholiques. Le volume Delisle et Malouf met l'accent sur la revendication pour l'élimination des poussières d'amiante qui leur apparaît déterminante dans la lutte de travailleurs alors que celui de S. Clavette s'attarde au projet de réforme de l'entreprise parmi les revendications des syndiqués, deux sujets plutôt escamotés dans le volume de Trudeau.

Dans le cas de l'ouvrage de Delisle et Malouf, on n'a pas affaire à une étude synthétique, mais plutôt à un recueil de lettres, de fragments de documents ou d'extraits de volumes. Les auteurs ont effectué une recherche documentaire approfondie avec des commentaires pertinents sur de nombreux documents. Ils ont eu notamment la chance de mettre la main sur deux manuscrits inédits des pères Jacques Cousineau et Jean-d'Auteuil Richard. Malheureusement, la dernière étape du travail de l'historien, celle de synthétiser l'ensemble des informations est escamotée. Du fatras des événements et des témoignages, le lecteur est laissé à lui-même pour comprendre la trame des événements et dégager l'interprétation la plus plausible. Avec comme conséquence que le volume risque de n'intéresser qu'un nombre très réduit de chercheurs. Et pourtant, il y avait matière à une synthèse intéressante sur la polémique engendrée au Québec après la Deuxième Guerre lorsqu'on prend conscience des dangers pour les travailleurs d'œuvrer dans les mines de silice («l'abattoir humain» de Saint-Rémi d'Amherst) et d'amiante (Thetford et Asbestos).

Malheureusement, S. Clavette n'a pas tenu compte des informations contenues dans le volume de Delisle et Malouf, pourtant publié un peu plus d'une année avant le sien. Elle aurait pu y tirer des éclaircissements sur la division du clergé catholique à propos des dangers de l'amiante, avant et après la grève, en plus de trouver des précisions sur divers

aspects du conflit idéologique qui divise le clergé pendant la grève.

Son volume tiré de sa thèse de doctorat soutenue en 2004 met en relief un jalon supposément oublié de la grève, le projet de réforme de l'entreprise. C'est une orientation mise de l'avant par de jeunes clercs aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale interprétant l'enseignement social catholique comme donnant droit aux travailleurs salariés de participer aux bénéfices, à la gestion et à la propriété de leur entreprise. Cette revendication est reprise par les syndicats catholiques et figure parmi les réclamations syndicales lors de la grève de l'amiante. Elle a évidemment braqué les compagnies qui y voyaient une usurpation du droit de gérance et de propriété et elle a suscité une vive opposition des patrons catholiques regroupés dans l'Association professionnelle des industriels. La proposition a aussi divisé les aumôniers syndicaux et patronaux de même que l'épiscopat qui, pendant un temps, flirte avec cette interprétation de l'enseignement catholique. Mais le Vatican lui donne un coup de grâce dans ses directives en 1950 et 1952. Cette dernière année coïncide avec le virage conservateur pris par les évêques du Québec sur les questions sociales.

La controverse au Québec est étudiée avec force détails par S. Clavette qui a effectué un dépouillement étendu des sources d'archives et qui présente un historique de «l'affrontement idéologique entre catholiques sociaux progressistes et conservateurs». C'est un travail de recherche considérable qu'elle a accompli et qui prolonge un sujet déjà abordé par le père Jacques Cousineau dans *L'Église d'ici et le social, 1940-1960* publié en 1982 et par moi-même dans un article substantiel paru dans la revue *Labour/Le Travail* en 2000 («La grève de l'amiante et le projet de réforme de l'entreprise. Comment le patronat a défendu son droit de gérance»). Toutefois, elle apporte de nombreux éléments factuels nouveaux,

notamment en ayant dépouillé les riches archives de Mgr Leclaire à Saint-Hyacinthe. Cependant, pour le commun des mortels, le volume se révélera de lecture ardue car l'auteure se plaît à raconter moult péripéties qu'elle aurait pu nous épargner pour s'en tenir à l'essentiel (sa thèse comptait plus de 800 pages). Plus intéressée à épiloguer sur la bataille des protagonistes, elle ne s'intéresse peu à analyser les idées avancées. Elle s'intéresse plus à la forme qu'au fond.

Son approche a pour conséquence de présenter le conflit idéologique qui oppose catholiques conservateurs et progressistes comme un combat entre «bons et méchants». Les «bons» sont évidemment les syndicats et les intellectuels catholiques sociaux favorables à la réforme de l'entreprise tandis que les «méchants» se retrouvent du côté des intellectuels qui s'y opposent, du patronat, de l'Association professionnelle des industriels et du gouvernement Duplessis. Cette lecture réductrice du conflit la porte à ne pas prendre conscience de l'ampleur de la réforme demandée aux entreprises par les catholiques sociaux qui ont, pendant un temps, l'aval de l'épiscopat. Exiger des patrons catholiques comme obligation morale de permettre à leurs employés de co-gérer leur entreprise, de leur reconnaître une participation à la propriété et aux bénéfices représente une transformation profonde de l'entreprise qui réduit substantiellement leur droit de propriété et de direction. Formidable, pourrait-on en déduire, mais cette avenue n'a jamais été mise en application nulle part en pays capitalistes. Comment alors s'étonner que le patronat catholique et non catholique s'y oppose farouchement ? Ces revendications vont beaucoup plus loin que la formule Rand et l'atelier fermé rendu illégal aux États-Unis à la même époque. Le pape d'ailleurs repousse cette interprétation de la doctrine sociale de l'Église en 1950 et 1952, ce qui ne laisse d'autre choix aux intellectuels et aux évêques progressistes que d'en faire leur deuil. Et

l'auteure de se désoler que les progressistes aient dû battre pavillon.

Les deux volumes représentent un apport utile à nos connaissances en histoire des idées au Québec à un moment où des intellectuels prennent conscience après la Guerre que le monde ouvrier représente une force de changement social majeur. Préoccupés de la condition ouvrière, ils cherchent alors à en canaliser l'orientation pour éviter que les salariés ne soient sensibles aux sirènes du socialisme et du communisme.
